



PARC MARIN
DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT

Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Document
d'information



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président
et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-98667-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-98666-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec

This publication is also available in English.



Réalisation :

Équipe du projet d'agrandissement du parc
marin du Saguenay–Saint-Laurent

Nathael Bergeron (Parcs Canada)

Chloé Bonnette (Sépaq)

Yana Desautels (Parcs Canada)

Martin Desrosiers (Parcs Canada)

Laurence Pagé (Parcs Canada)

Mathieu St-Onge (MELCCFP)

Cartographie :

Corinne Trubiano (Parcs Canada)

Table des matières

Liste des sigles	v
Remerciements	vi
1 Mise en contexte sur les aires marines protégées	7
2 Présentation des initiateurs du projet	8
3 Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent	9
3.1 Historique de la création du parc marin	9
3.2 Réalisations marquantes	11
4 Historique du projet d’agrandissement	14
5 Présentation du projet d’agrandissement du parc marin	16
5.1 Territoire proposé pour l’agrandissement	17
5.2 Outils de conservation	22
6 Engagements	30
6.1 Mieux connaître pour mieux protéger	30
6.2 Agir en concertation	32
6.3 Favoriser les partenariats	33
6.4 Être présent auprès des communautés riveraines	33
6.5 Impliquer plus de représentants du milieu dans la gouvernance	34
7 Donner votre avis	36
8 Prochaines étapes	37
Annexe I. Parties prenantes rencontrées en consultations ciblées	38
Annexe II. Territoire préliminaire à l’étude	39
Pour en savoir plus	41

Liste des sigles

ECCC	Environnement et Changement climatique Canada	ROMM	Réseau d'observation des mammifères marins
GREMM	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins	RTFAP	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée
G2T3M	Groupe de travail sur le transport maritime et la protection des mammifères marins	Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
ISMER	Institut des sciences de la mer	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec	UQAR	Université du Québec à Rimouski
MPO	Pêches et Océans Canada	UQO	Université du Québec en Outaouais
MRC	Municipalité régionale de comté	ZIP	Zone d'intervention prioritaire
RAM	Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent		

Remerciements

L'équipe du projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (ci-après « le parc marin ») bénéficie des conseils et avis des membres du comité de coordination du parc marin, auquel siègent plusieurs représentants de communautés locales, régionales et autochtones.

Représentants du milieu scientifique

Émilien Pelletier, professeur émérite de l'Institut des sciences de la mer (ISMER), Université du Québec à Rimouski (UQAR)
Clément Chion, professeur, Ph. D., Département des sciences naturelles, Université du Québec en Outaouais (UQO)

Représentants de la Première Nation des Innus Essipit

Martin Dufour, chef de la Première Nation des Innus Essipit
Donald Bouchard, coordonnateur des activités en milieu maritime, Première Nation des Innus Essipit

Représentants de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek

Laurence Maher, conseillère politique et affaires juridiques, Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek
Bruno Thériault, directeur aux ressources naturelles et du territoire, Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek

Représentants de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Richard Therrien, maire de Tadoussac
Kevin Bédard, directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC de La Haute-Côte-Nord

Représentants de la MRC de Charlevoix-Est

Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine
Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie, MRC de Charlevoix-Est

Représentants de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Philôme La France, maire de Petit-Saguenay
Steeve Lemire, coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Représentants des MRC des Basques, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska

Claude Dahl, directeur général/secrétaire-trésorier, MRC des Basques
Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

Depuis 2022, plusieurs membres du comité ont contribué à faire progresser le projet. Nous les remercions pour leur engagement.

L'équipe du projet d'agrandissement tient également à saluer le travail réalisé par le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix, le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire et le comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire pour la collecte d'information sur les réserves de territoires aux fins d'aires protégées (RTFAP) dans l'estuaire mises en place par le gouvernement du Québec en 2020 et en vue d'une désignation légale permanente. En 2021-2022, les trois comités ont entamé un dialogue avec les intervenants locaux et les communautés côtières. Les portraits écologiques et socio-économiques réalisés au terme de leurs consultations ont constitué une source d'information privilégiée pour le projet d'agrandissement du parc marin.

Enfin, dans la dernière année, des représentants de près de 230 organisations ont été rencontrés afin d'échanger sur le projet d'agrandissement. Les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités, les Premières Nations, les acteurs touristiques et économiques, ainsi que des représentants de la science ont généreusement offert de leur temps pour nourrir les réflexions et permettre au projet de cheminer vers les consultations publiques.

1

Mise en contexte sur les aires marines protégées

La protection des milieux terrestres a une longue histoire, tandis que celle des milieux marins est plus récente. Partout dans le monde, les aires marines protégées sont perçues comme un précieux outil de conservation et de découverte des milieux marins.

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), «**une aire marine protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés**¹». Les aires marines protégées peuvent offrir des bénéfices sur les plans environnemental, social et économique. Elles contribuent à maintenir la biodiversité, à restaurer les écosystèmes et à assurer la gestion durable des ressources halieutiques. Face aux changements climatiques, elles atténuent les effets du climat et améliorent la résilience des écosystèmes et des communautés qui les bordent. Les aires marines protégées peuvent favoriser le tourisme durable et les loisirs, en plus de protéger des ressources à valeurs culturelles et spirituelles. Enfin, elles favorisent la recherche et mettent de l'avant des activités éducatives.

¹ UICN (2012). Vers une définition correcte des aires marines protégées. [Consulté en ligne le 2024-08-08]

² ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2024). Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation. [Consulté en ligne le 2024-08-06]

³ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2024). Registre des aires protégées au Québec. [Consulté en ligne le 2024-08-08]

Les aires marines protégées au Québec et au Canada

Afin de contribuer à l'objectif de conserver 30 % du territoire marin d'ici 2030, les gouvernements du Canada et du Québec travaillent activement à la mise en place de réseaux d'aires marines protégées. Le gouvernement du Canada a adopté la Stratégie fédérale sur les aires marines protégées pilotée par Pêches et Océans Canada (MPO). Au Québec, les deux gouvernements travaillent ensemble depuis 2018 dans le cadre de l'Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec. Les différents types d'aires marines protégées se distinguent par leurs objectifs et par les activités qui peuvent s'y dérouler.

Au Canada, près de 15 % des zones marines et côtières² sont actuellement protégées, soit 842 849 km², tandis qu'au Québec 10 % de ces zones sont protégées³, soit 16 140 km². Au fédéral, leur gestion relève principalement de trois entités distinctes : le MPO, Parcs Canada, et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Au Québec, les aires marines protégées peuvent être gérées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ou conjointement avec le gouvernement du Canada. Certaines zones côtières et insulaires en milieu privé sont également protégées.



2 Présentation des initiateurs du projet

Le projet d'agrandissement est porté par les gouvernements du Québec et du Canada. Les gouvernements sont représentés par les deux organisations suivantes :

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

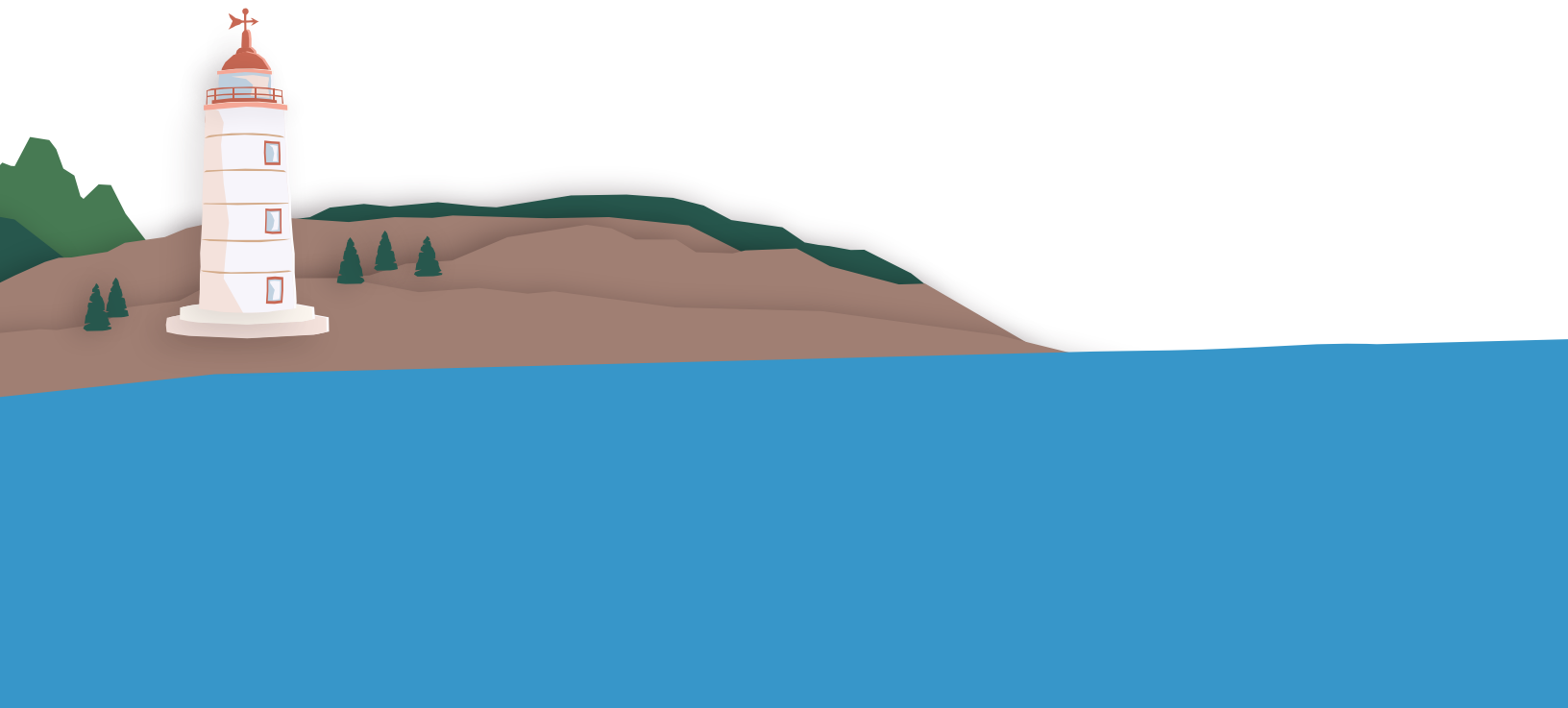


Parcs
Canada

Parks
Canada

La mission du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est de protéger l'environnement, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et de jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

Au nom de la population canadienne, Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.



3

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Le fleuve Saint-Laurent est une composante fondamentale de l'identité culturelle, environnementale et économique du Québec et du Canada. La nécessité de mieux le protéger et de le faire découvrir est reconnue depuis longtemps par les deux gouvernements de même que par les intervenants régionaux concernés par la conservation marine, la gestion des ressources et les usages du fleuve. Depuis 1988, les gouvernements du Canada et du Québec collaborent pour conserver, restaurer, protéger et faire découvrir le fleuve dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent. La création du parc marin découle entre autres de la mise en œuvre de ce plan.

3.1 Historique de la création du parc marin

L'idée de créer cette aire marine protégée à la confluence du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent a pris naissance dans les années 1980, alors que certains pionniers de la recherche environnementale en milieu marin se sont intéressés de plus près à la population de bélugas du Saint-Laurent, dont l'état de santé présentait des signaux alarmants. Les carcasses de bélugas trouvées sur les rives du Saint-Laurent présentaient, à cette époque, des niveaux de contamination élevés, provoquant des cancers mortels. Cette dure réalité a engendré une prise de conscience collective qui a mené à une mobilisation importante de la population.

En 1988, la Coalition pour le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, composée de 27 groupes régionaux de Charlevoix, de La Haute-Côte-Nord et du Saguenay, a été créée. La même année, la tenue du Forum international pour l'avenir du béluga a réuni plus de 200 personnes à Tadoussac. La création d'un parc marin a été retenue comme l'une des principales stratégies à mettre en œuvre pour favoriser le rétablissement de cette population.

En 1990, les gouvernements du Canada et du Québec signaient à Tadoussac une entente historique en vue de la création du «Parc marin du Saguenay». Ils reconnaissaient ainsi l'importance et l'urgence de protéger, pour les générations actuelles et futures, le territoire marin à la confluence de la rivière Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent. Les consultations publiques qui ont suivi proposaient un territoire d'une superficie de 746 km². Une large majorité des mémoires était favorable au projet, mais demandait la protection d'un plus grand territoire.

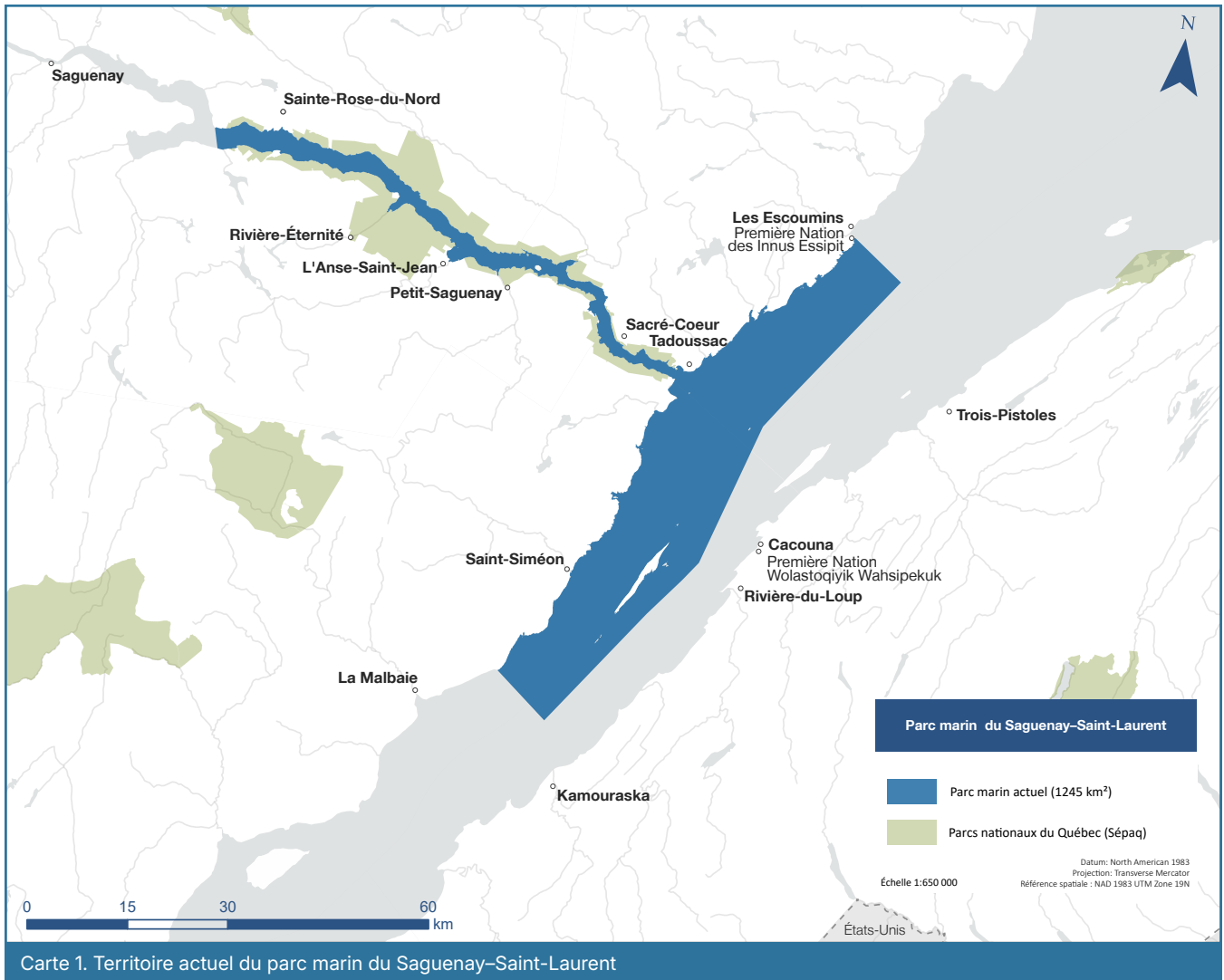
En 1993, les gouvernements annonçaient officiellement que le territoire du parc marin serait étendu à 1245 km². Une consultation publique sur la mise en valeur du parc marin a ensuite permis aux planificateurs de déposer le premier plan directeur en 1995.

Les lois créant officiellement le parc marin sont entrées en vigueur en 1998, en faisant ainsi la première aire marine protégée au Québec et l'une des premières au Canada. Le modèle du parc marin est unique, car les lois qui ont permis sa création lui sont propres. Elles définissent entre autres les limites, le mandat, le cadre administratif et les structures de gouvernance. Les gestionnaires du parc marin sont Parcs Canada, le MELCCFP et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Les lois sur le parc marin prévoient également la constitution d'un comité de coordination. Ce comité est une entité de gouvernance participative propre au parc marin.

Le mandat du parc marin est de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.

Il regroupe des représentants de différents milieux (MRC, Premières Nations, milieu scientifique, etc.) qui se réunissent environ trois fois par année pour échanger sur les orientations du parc marin.

Le parc marin correspond à la définition d'une aire marine protégée de catégorie VI, selon les catégories de l'UICN. Il s'agit d'une aire marine qui conjugue la protection des écosystèmes naturels, ainsi que les valeurs culturelles et l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables. Ainsi, plusieurs types d'usagers cohabitent dans ce territoire où aucuns frais d'entrée ne sont exigés.



3.2 Réalisations marquantes

L'histoire du parc marin est autant marquée par des réalisations liées à la conservation des écosystèmes qu'à la découverte et à l'éducation. Parmi celles-ci, soulignons :

● La création et l'implication continue du comité de coordination du parc marin

Le comité de coordination est une entité propre au parc marin qui implique les acteurs régionaux dans la gouvernance de l'aire marine protégée. Depuis sa création en 1996, le comité a tenu 107 rencontres auxquelles près de 100 membres de divers horizons ont contribué au fil du temps. L'implication et l'appui du comité de coordination sont directement liés aux grandes réalisations de l'histoire du parc marin.

● Un réseau d'activités de découverte

Dès la création du parc marin, les gestionnaires se sont associés aux acteurs du milieu afin d'offrir des activités de découverte en mer et sur les rives. Aujourd'hui, grâce à ces partenariats, une gamme d'activités variées est offerte aux visiteurs et aux communautés riveraines afin de découvrir les richesses naturelles et culturelles du parc marin. Chaque année, il est estimé qu'environ un million de personnes visitent le parc marin sur l'eau ou à partir des rives. À travers leurs outils de communications, Parcs Canada et la Sépaq contribuent à la promotion de ces attraits récréotouristiques.

● Une réglementation pour le parc marin

En 2002, le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (RAM) a vu le jour. Établi en collaboration avec les acteurs du milieu et les usagers, c'est l'un des principaux outils de conservation du parc marin. Le règlement encadre les activités nautiques afin de rehausser la protection de la faune marine. Après 15 ans d'application de cet outil de conservation, il a été révisé en 2017 afin de mieux protéger les écosystèmes marins, plus particulièrement le béluga du Saint-Laurent.

● Des suivis scientifiques pour rehausser la protection

Bien avant la création du parc marin, des chercheurs avaient étudié ce territoire en raison de ses écosystèmes riches et uniques. L'arrivée du parc marin a été un élément catalyseur pour la recherche scientifique, qui a pris une grande importance dans sa gestion. Les résultats obtenus par les suivis scientifiques permettent d'évaluer l'état de santé du parc marin, de mieux comprendre les écosystèmes et de mettre en place des mesures de protection adaptées au milieu.

Mesures de protection propres aux baleines

En misant sur la collaboration avec les acteurs du milieu, le parc marin a permis de rehausser la protection des écosystèmes d'un environnement complexe caractérisé par un niveau très élevé et varié d'activités humaines.

2013 : en collaboration avec les acteurs impliqués dans l'industrie du transport maritime, mise en place de mesures volontaires de ralentissement par la marine marchande dans l'estuaire maritime afin de diminuer les risques de collisions avec les rorquals.

2017 : établissement d'une zone de ralentissement à l'embouchure du fjord du Saguenay.

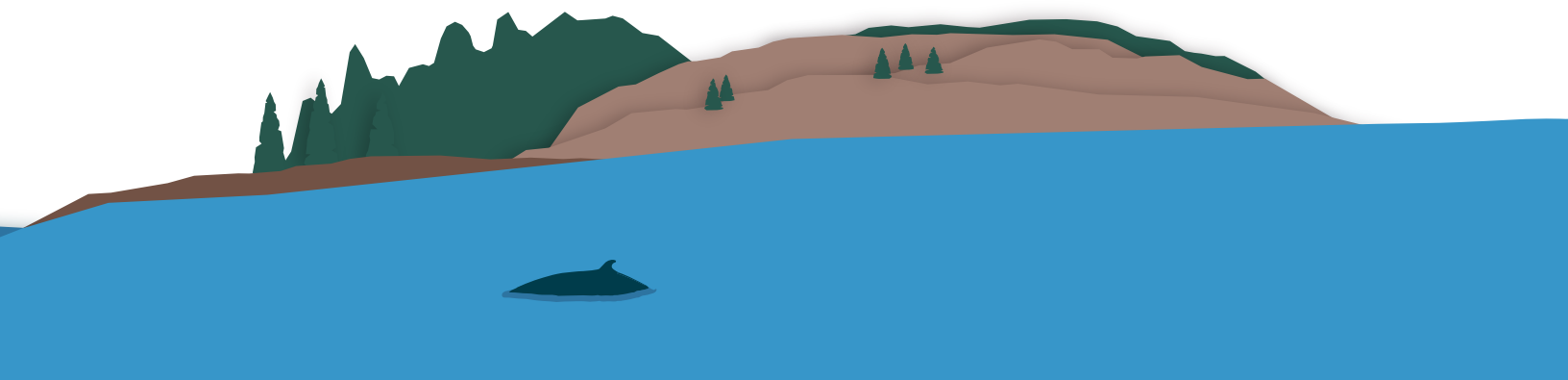
2018 : entrée en vigueur de la zone d'exclusion temporaire à la navigation dans la baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga du Saint-Laurent; une première au Canada.

2019 : exclusion des croisières aux baleines dans la section de l'estuaire moyen du parc marin pour augmenter la protection des bélugas.

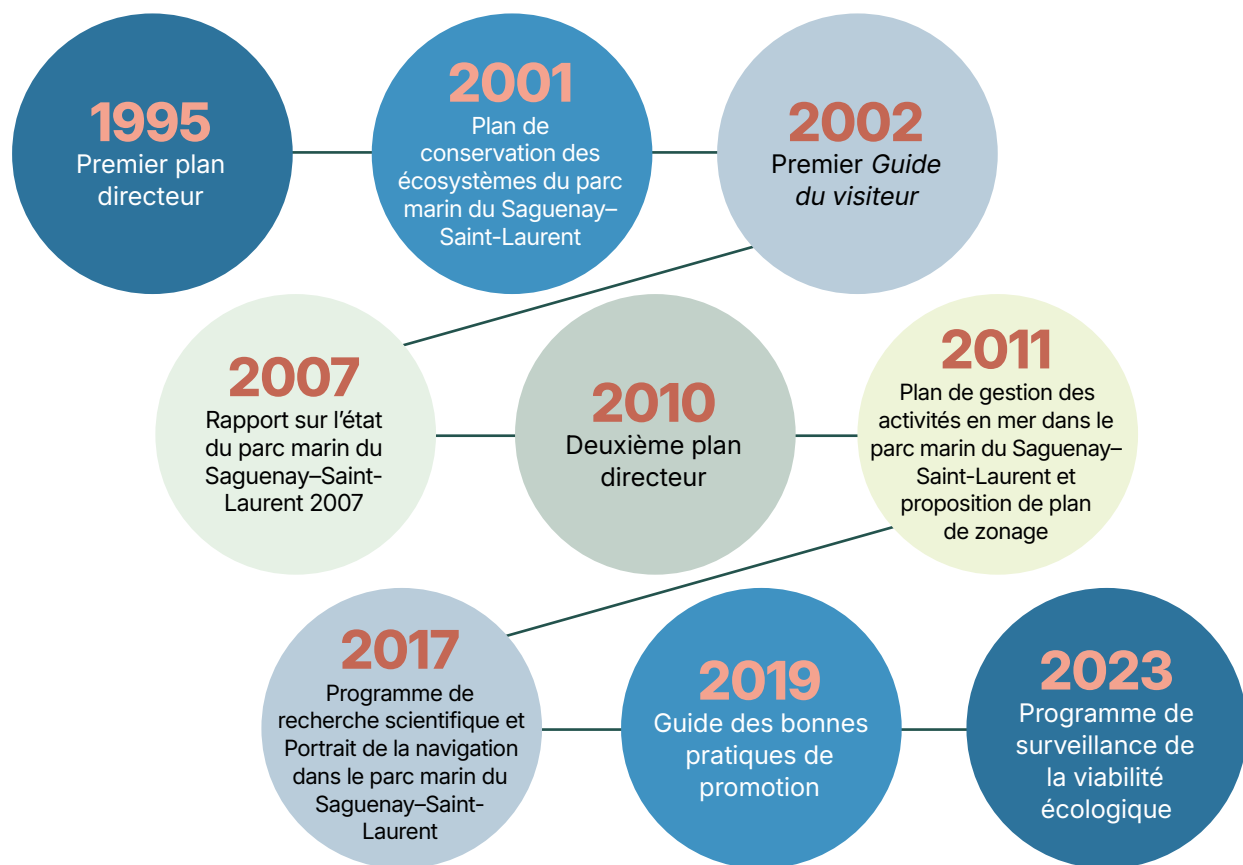
Des partenariats porteurs

Au fil des ans, les gestionnaires du parc marin se sont associés à des organisations de différents horizons. En voici quelques exemples :

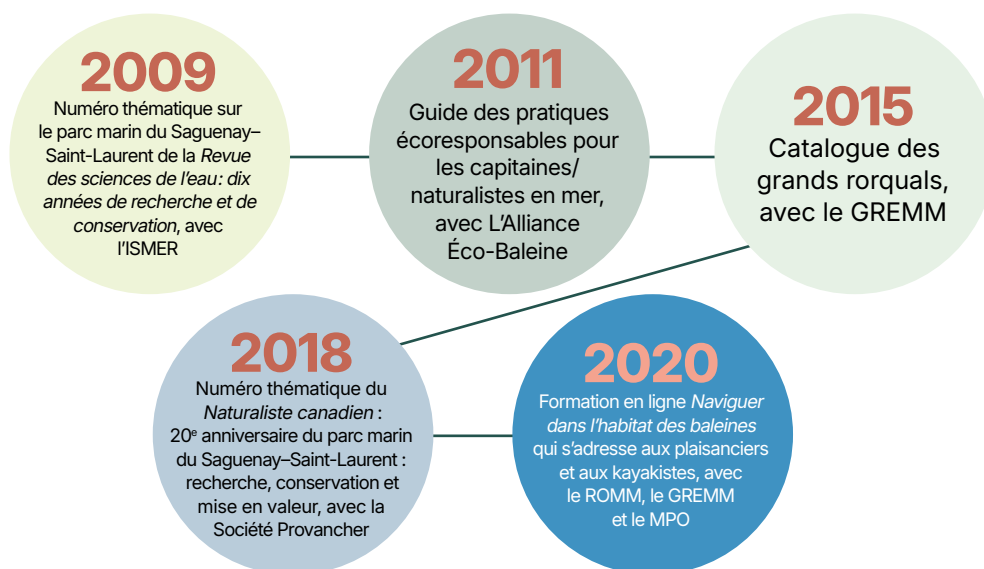
- **Alliance Éco-Baleine** : créée en 2010, il s'agit d'une initiative volontaire qui cible les plus hauts standards dans les pratiques responsables des excursions aux baleines. Les membres sont des entreprises d'excursions qui sont en activité dans le parc marin, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), Parcs Canada et la Sépaq. Les membres de l'Alliance poursuivent une démarche d'amélioration continue pour assurer le développement durable des activités d'observation de baleines dans le parc marin et en limiter les impacts.
- **Campagne de sensibilisation annuelle *Prenez-en soin, gardez vos distances*** : réalisée depuis 2016, en partenariat avec le ROMM, le GREMM et le MPO, cette campagne vise la protection du béluga. Des patrouilles en mer de même que plusieurs actions de communication et de représentation lors d'événements locaux sont effectuées conjointement pour faire connaître les comportements à adopter en présence de cette espèce en voie de disparition.
- **Projet Fenêtre sur les bélugas** : initié en 2018, le projet est porté par le GREMM, en partenariat avec le ROMM, la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk, le MPO, Parcs Canada, la Sépaq et Ocean Wise. Fenêtre sur les bélugas est un réseau de sites d'observation des bélugas à partir de la rive. Le projet d'observation relie trois sites au cœur de l'habitat essentiel des bélugas, soit le secteur de Baie-Sainte-Marguerite dans le parc national du Fjord-du-Saguenay, le Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire de Parcs Canada et le centre d'observation des bélugas Putep 't-awt de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk situé à Cacouna.
- **Programmes de gardiens autochtones** : depuis 2022, deux programmes ont été développés avec les Premières Nations situées autour du parc marin, soit la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk et la Première Nation des Innus Essipit. Chaque programme est collé aux objectifs et aux champs d'activité de ces dernières. Les initiatives qui découlent des programmes conjointement développés avec Parcs Canada visent entre autres à valoriser les savoirs traditionnels et à mieux connaître les territoires ancestraux afin de contribuer à la protection du parc marin.



Principales publications du parc marin



Principales publications en partenariat



4

Historique du projet d'agrandissement

Après la création du parc marin, plusieurs initiatives québécoises et fédérales ont été mises en place afin de poursuivre la protection du fleuve Saint-Laurent. En 1998, le projet de Zone de protection marine de l'Estuaire du Saint-Laurent du MPO voyait le jour. Sommairement, le projet avait pour but de contribuer à la protection à long terme des mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent, de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires. En 2019, le MPO et le MELCCFP en ont fait un projet conjoint en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec.

Par la suite, en 2020, le gouvernement du Québec a désigné six RTFAP dans l'estuaire du Saint-Laurent, dans l'attente qu'un statut légal de protection leur soit accordé. Afin de s'outiller en vue d'une désignation permanente, les comités de zone d'intervention prioritaire (ZIP) des régions concernées ont été chargés de regrouper l'ensemble des données écologiques existantes et de mener des consultations en 2021-2022 pour mieux connaître l'utilisation des territoires et les préoccupations à l'égard de ces réserves de territoire⁴.

Parallèlement à ces initiatives, l'intérêt de mieux protéger l'estuaire du Saint-Laurent demeure vif. À titre d'exemple, le Conseil du Saint-Laurent (TCR), qui pilote la Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen, a adopté dans son plan de gestion intégré régional 2021-2031 un objectif visant à « renforcer le réseau d'aires protégées gérées par les gouvernements » pour préserver la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes. De plus, de nombreuses municipalités côtières et insulaires, ainsi que des MRC, ont élaboré des plans de développement dans lesquels les milieux côtiers et marins jouent un rôle crucial pour l'essor de la culture et du tourisme locaux.

Mieux protéger l'estuaire en agrandissant le parc marin

En juillet 2022, le comité de coordination du parc marin a proposé aux gouvernements de considérer l'option d'agrandir son territoire. Le comité estimait que le modèle du parc marin, riche de 25 ans d'expérience, permettrait de protéger efficacement une plus vaste partie de l'estuaire tout en s'inscrivant dans la dynamique écotouristique régionale. En décembre de la même année, lors de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Montréal, le Collectif COP15, composé de 104 organisations québécoises, appuyait publiquement l'idée d'agrandir le parc marin.

L'idée d'agrandir le parc marin est évoquée depuis de nombreuses années. Elle figure d'ailleurs à titre d'action prioritaire dans le plan directeur rédigé en 2010.

Le 10 mars 2023, monsieur Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada, et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette, ont annoncé leur intention commune d'amorcer les étapes permettant d'agrandir le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2024). *Les aires marines protégées*. [Consulté en ligne le 2024-08-06]

Suivant cette annonce, l'Accord Canada-Québec relatif au projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent a été signé en septembre 2023. Il définit les modalités de collaboration entre les deux gouvernements pour la réalisation du projet.

En somme, le projet d'agrandissement du parc marin est une proposition concrète pour préserver les milieux marins, agir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et pérenniser les usages. Les initiateurs du projet veillent à ce que le projet d'agrandissement soit mené dans le respect des intérêts des parties prenantes, en prenant en compte les connaissances scientifiques et locales disponibles à ce jour.

Les lois constituant le parc marin prévoient que les limites peuvent être modifiées par décret si les deux principales conditions suivantes sont rencontrées :

- il y a eu accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ;
- il y a eu consultation conjointe du public, notamment du comité de coordination.



© T. Cadilhac

5

Présentation du projet d'agrandissement du parc marin

Depuis l'automne 2023, le projet d'agrandissement a été présenté aux représentants de près de 230 organisations dans le cadre de consultations ciblées (annexe 1 – Parties prenantes rencontrées en consultations ciblées). Un constat se dégage : la nécessité de rehausser la protection de l'estuaire fait consensus et l'agrandissement du parc marin serait l'un des moyens pour y arriver. Le projet d'agrandissement est une occasion de :

- **rehausser** la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées;
- **valoriser** les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve Saint-Laurent;
- **appuyer** le maintien et le développement d'une offre touristique durable associée au Saint-Laurent.

Les consultations ciblées ont mené à une proposition de territoire pour l'agrandissement du parc marin qui est présenté dans le cadre de la présente consultation publique. L'annexe 2 présente le territoire préliminaire à l'étude qui a été présenté lors des consultations ciblées. Le territoire proposé pour l'agrandissement est le scénario qui représente le meilleur équilibre entre la protection des écosystèmes, ainsi que les besoins et intérêts exprimés par les parties prenantes lors des consultations ciblées.



© J.-C. Lemay

5.1 Territoire proposé pour l'agrandissement

C'est dans l'estuaire du Saint-Laurent qu'il est proposé d'agrandir le parc marin. Long de 400 km et d'une profondeur allant jusqu'à 350 m, cet estuaire compte parmi les plus grands et les plus profonds du monde. Alors que les limites du parc marin actuel se situent approximativement au milieu de l'estuaire dans un axe parallèle au fleuve, il est proposé de l'agrandir jusqu'à la rive sud du fleuve, rejoignant ainsi les régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli jusqu'au parc national du Bic. Sur la rive nord, selon cette proposition, le parc marin s'étendrait dans les deux régions administratives déjà bordées par le parc marin actuel, soit la Capitale-Nationale et la Côte-Nord. Le territoire proposé va de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

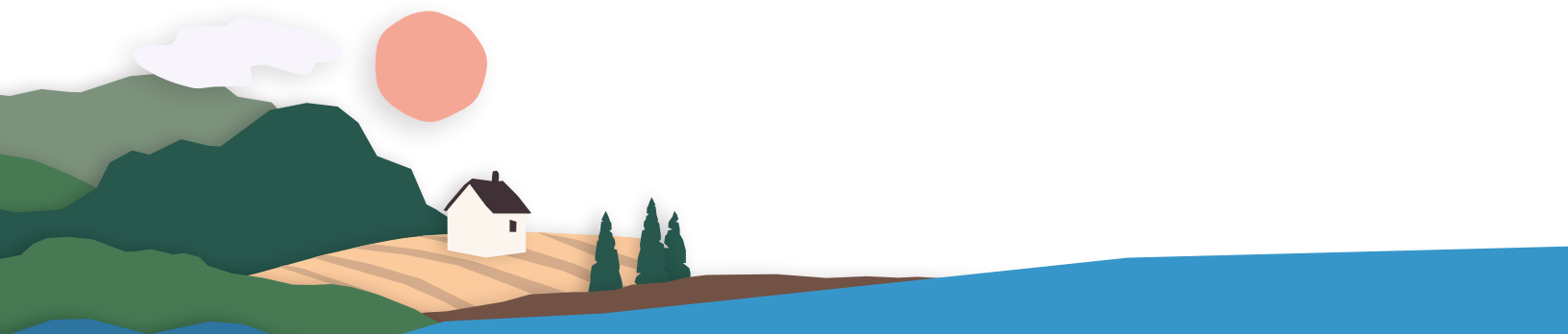
jusqu'à la pointe à Boisvert, dans la municipalité de Longue-Rive.

La superficie de l'estuaire protégée par le parc marin passerait de 10 % à environ 35 %.

Le projet d'agrandissement concerne 4 régions administratives, 8 MRC et 27 municipalités riveraines. La communauté de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek serait désormais riveraine du parc marin agrandi, au même titre que celle de la Première Nation des Innus Essipit dans le territoire actuel. Lorsque combiné avec le parc marin existant, le parc marin agrandi regrouperait 37 municipalités et 2 communautés autochtones riveraines. Le nombre de personnes habitant une municipalité bordée par le parc marin passerait de 19 000 à plus de 125 500⁵.

Tableau 1. Régions administratives et MRC concernées par le projet d'agrandissement

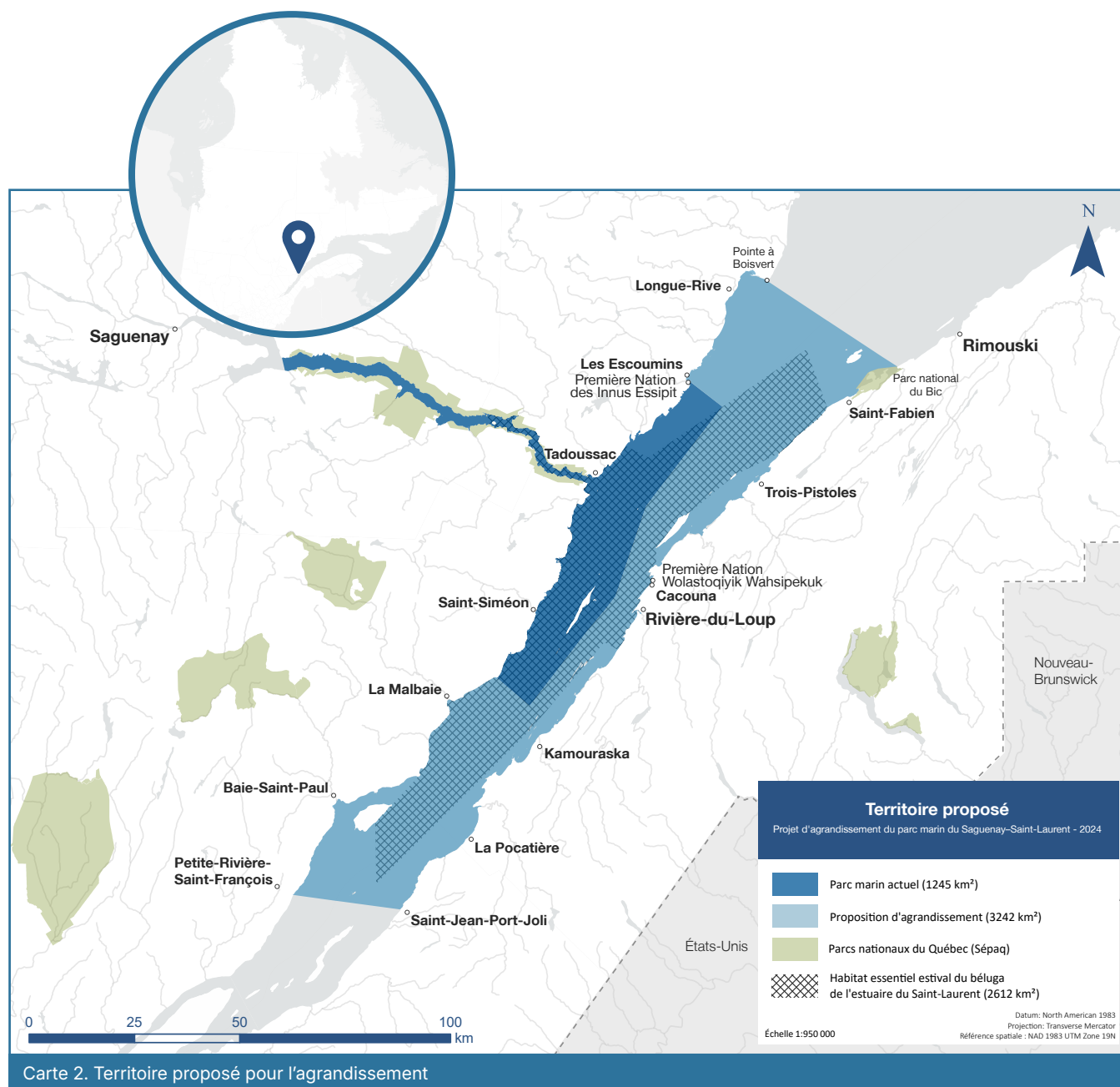
Région administrative	MRC
Côte-Nord	La Haute-Côte-Nord
Capitale-Nationale	Charlevoix
	Charlevoix-Est
Chaudière-Appalaches	L'Islet
Bas-Saint-Laurent	Kamouraska
	Rivière-du-Loup
	Les Basques
	Rimouski-Neigette



⁵ MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC (2024). *Cartes du découpage administratif du Québec*. [Consulté en ligne le 2024-08-05]. Québec, Canada.

Aux 1245 km² du parc marin actuel, cette proposition représente un ajout de 3242 km². **L'agrandissement porterait la superficie totale du parc marin à 4 487 km², soit 3,6 fois sa superficie actuelle.** La proposition ajoute 578 km linéaires de côtes aux 404 km déjà incluses dans ses limites actuelles.

Comme pour le parc marin actuel, le projet d'agrandissement inclut la colonne d'eau et les fonds marins. Le territoire s'étend jusqu'à la ligne des hautes marées ordinaires, soit la délimitation des terres publiques du Québec en milieu marin. Les îles, les propriétés privées ainsi que les aménagements maritimes (les ports et les marinas) sont exclus de la proposition. Pour les aménagements maritimes qui ne détiennent pas de lot de grève et en eau profonde, il est prévu d'exclure un rayon de 25 m autour de l'infrastructure.



Éléments d'intérêt écologique

Dans l'estuaire, les eaux salées de l'Atlantique se mélangent aux eaux douces du fleuve, donnant lieu à une mosaïque d'habitats où évolue une diversité d'espèces animales et végétales. Le territoire proposé pour l'agrandissement est d'une grande richesse écologique. Bien que plusieurs éléments soient d'intérêt écologique, le projet permettrait de rehausser plus particulièrement la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées. Le territoire ciblé pour l'agrandissement comprend :

- l'ensemble de l'habitat essentiel estival du béluga;
- des aires d'alimentation importantes pour les rorquals;
- des habitats côtiers fragiles, comme les marais maritimes et les herbiers de zostères.

1. Béluga



© T. Cadilhac

Le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent est la population de bélugas qui vit le plus au sud sur la planète. C'est aussi la seule espèce de baleines qui réside toute l'année dans le Saint-Laurent. Cette population est désignée « menacée » par le gouvernement du Québec et « en voie de disparition » par le gouvernement du Canada. En 2012, comme requis par la Loi sur les espèces en péril, le MPO a publié un programme de rétablissement pour cette population. S'en est d'ailleurs suivi la désignation d'un habitat essentiel estival sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles à ce moment. L'habitat essentiel se définit comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce ». Étudier la faisabilité d'étendre les limites du parc marin figure d'ailleurs parmi les mesures identifiées dans ce programme.

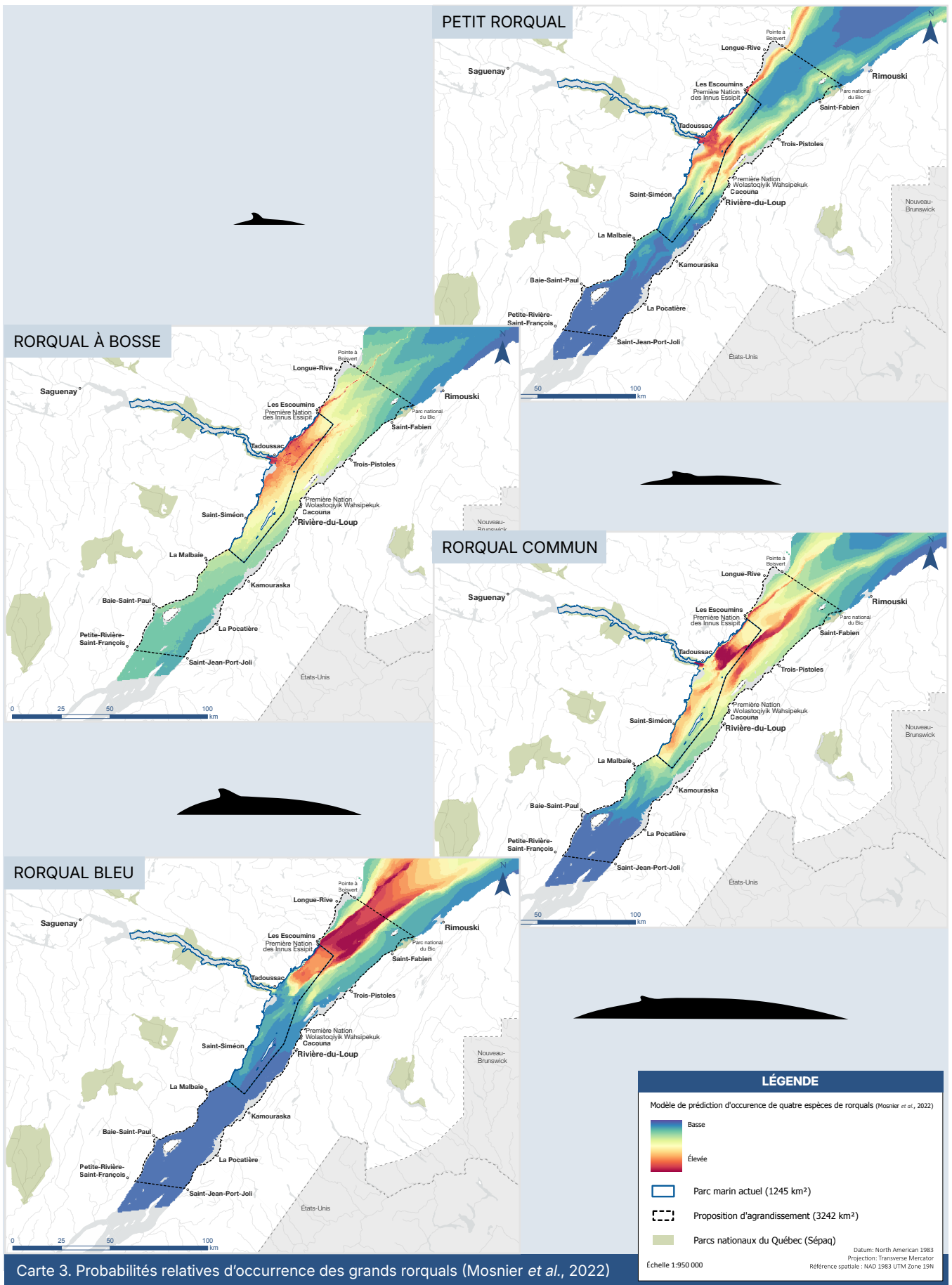
Actuellement, 37 % de cet habitat essentiel se situe dans les limites du parc marin. Tel que présenté à la carte 2, l'agrandissement permettrait d'inclure l'ensemble de l'habitat essentiel estival du béluga dans le parc marin, d'étendre l'effort des suivis systématiques et d'augmenter sa protection, notamment dans l'estuaire moyen où les femelles prennent soin des jeunes. Parmi les menaces qui limitent le rétablissement de cette population, le dérangement anthropique et le bruit sous-marin sont celles pour lesquelles des solutions à court terme sont les plus envisageables. Les gestionnaires du parc marin disposent d'une série d'outils permettant de limiter ces menaces. Étendre la portée de ces outils sur l'ensemble de l'habitat essentiel estival du béluga assurerait une meilleure protection de cette espèce emblématique du parc marin.

2. Rorquals



© J. Praud

Chaque été, quatre espèces de rorquals parcourent des milliers de kilomètres pour venir s'alimenter dans les eaux froides et productives de l'estuaire au large de la Côte-Nord. Les rorquals bleus, les rorquals communs, les rorquals à bosse et les petits rorquals fréquentent une partie importante du parc marin actuel et une portion de territoire plus à l'est à partir des Escoumins. C'est particulièrement le cas du rorqual bleu, une espèce considérée en voie de disparition par le gouvernement du Canada. Étendre le parc marin jusqu'à la pointe à Boisvert, à Longue-Rive, permettrait d'inclure des aires d'alimentation régulièrement utilisées par ces espèces de rorquals (carte 3). Les outils de conservation à la disposition des gestionnaires du parc marin favoriseraient la diminution du dérangement des rorquals dans ces secteurs. Cela répondrait en plus à des actions ciblées dans le plan de gestion du rorqual commun et dans celui pour le rorqual bleu, produits respectivement en 2018 et 2009 par le MPO.



Carte 3. Probabilités relatives d'occurrence des grands rorquals (Mosnier *et al.*, 2022)

3. Zones côtières herbacées

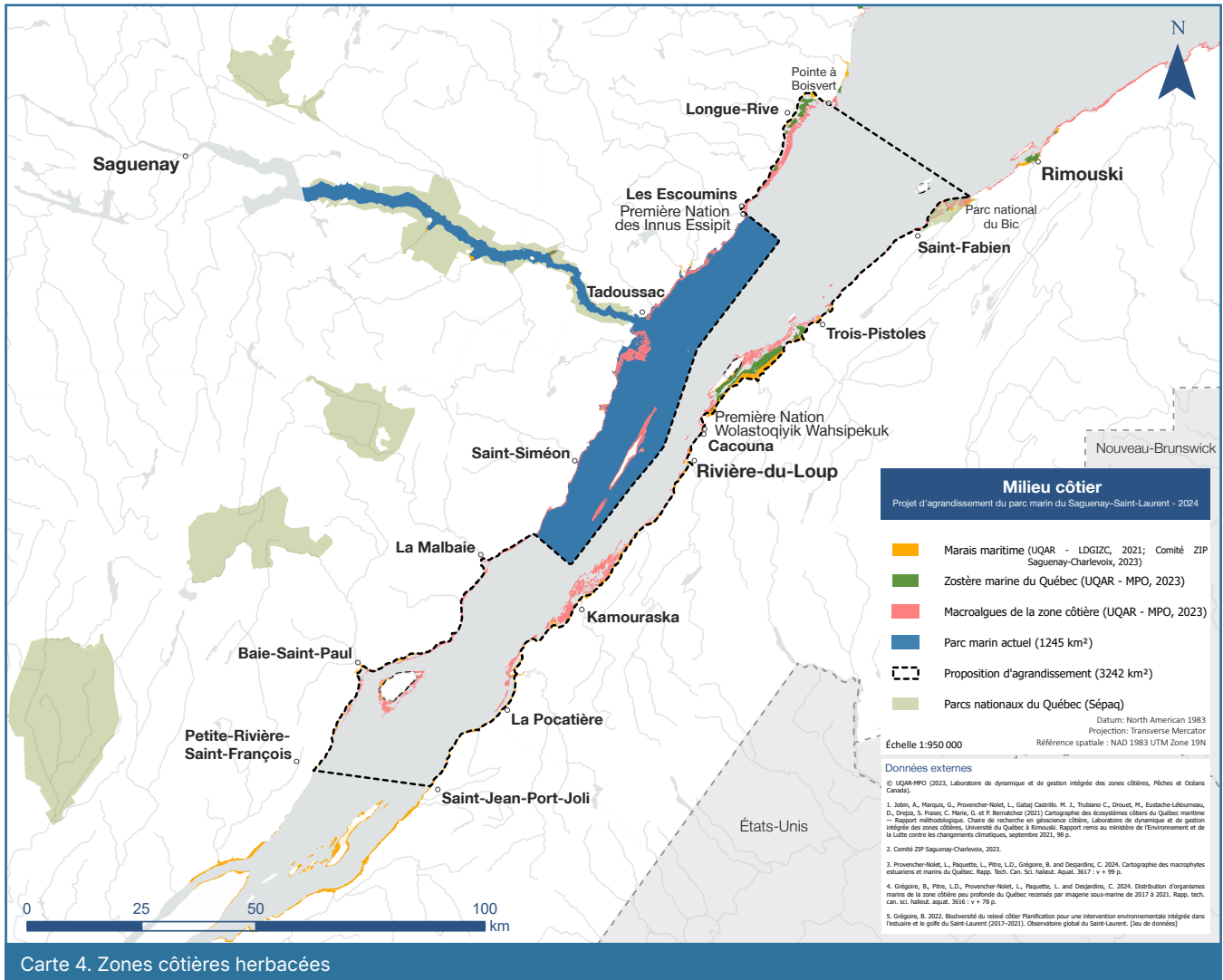
Peu présentes dans le parc marin actuel, les zones côtières herbacées sont bien représentées dans le territoire proposé pour l'agrandissement. Les secteurs de Kamouraska, de L'Isle-Verte, de L'Isle-aux-Coudres et de Longue-Rive sont particulièrement riches de ce type d'habitats. Soumises au rythme des marées, les zones côtières herbacées abritent une faune et une flore variées et abondantes. Elles agissent comme pouponnière et lieu d'alimentation pour bon nombre d'espèces de poissons dont se

nourrissent plusieurs prédateurs, comme le béluga. Pour de nombreuses espèces d'oiseaux, elles constituent également des lieux propices pour la nidification, l'alimentation et le repos. Le territoire compte d'ailleurs plusieurs aires protégées terrestres vouées à la conservation de la faune aviaire.



© A. Mainguy — Petit phare de Saint-André-de-Kamouraska

Face aux changements climatiques et à leurs impacts de plus en plus grands pour les écosystèmes et les communautés riveraines, les zones côtières herbacées contribuent à freiner la puissance des vagues, limitant l'érosion côtière et stabilisant les sols, en plus de constituer de véritables puits de carbone. Ce « carbone bleu » permet d'éviter le relâchement de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, contribuant à la régulation du climat et atténuant par le fait même une menace importante pour la biodiversité. Sensibles aux perturbations d'origine humaine, les zones côtières herbacées gagneraient à être intégrées au parc marin, ce qui favoriserait leur préservation.



Carte 4. Zones côtières herbacées

Pour en savoir plus sur le territoire proposé, consultez le Portrait du territoire proposé pour l'agrandissement.

5.2 Outils de conservation

Les outils utilisés pour protéger le parc marin sont diversifiés. Certains sont de nature légale, alors que d'autres sont volontaires. Ils sont présentés ci-dessous afin de fournir une vue d'ensemble des outils qui s'appliqueraient dans un parc marin agrandi.

5.2.1 Lois sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Le parc marin étant cogéré par les gouvernements du Canada et du Québec, chaque gouvernement a créé une loi sur le parc marin.

La loi québécoise sur le parc marin prévoit l'exercice des compétences du gouvernement du Québec

en ce qui concerne le parc marin. Afin d'assurer la protection du parc marin, les activités suivantes sont interdites par cette loi :

- prospection, utilisation et exploitation des ressources à des fins de production minière ou énergétique;
- passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie.

La loi fédérale sur le parc marin prévoit l'exercice des compétences du gouvernement du Canada pour le parc marin en complémentarité avec les autres lois fédérales existantes. Le RAM a été adopté en vertu de cette loi en 2002 et révisé en 2017.

5.2.2 Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Le RAM encadre une grande variété d'activités pratiquées dans l'aire marine protégée⁶. Parcs Canada en assure l'application. Il a été développé en collaboration avec les usagers et les acteurs du milieu. Le règlement a pour objectif de réduire l'impact de la présence des activités humaines sur la faune marine. Il contribue à maintenir une expérience de visite de qualité.

Le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent s'appliquerait au parc marin agrandi.

Concrètement, le RAM précise les comportements à adopter dans le parc marin, notamment en présence de mammifères marins. Il définit les activités encadrées par des permis de même que les activités interdites. Il permet aussi de protéger certains de ses habitats sensibles.



© P.-P. Nadeau — Port de refuge de Cap-à-l'Angie

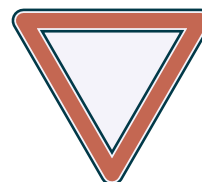
Navigation



L'ensemble des usagers, y compris la marine marchande, doit respecter la limite de vitesse de 25 nœuds dans le parc. Le contrôle de la vitesse vise à réduire le risque de collisions avec les baleines et à limiter le dérangement par le bruit dans leur habitat.



Que ce soit pour la plaisance ou pour des activités commerciales, les pilotes d'embarcations à moteur, à voile ou à propulsion humaine doivent garder leurs distances en présence de baleines : 400 m pour les espèces précieuses comme le béluga, la baleine noire et le rorqual bleu, et 200 m pour les autres espèces comme le petit rorqual ou le rorqual à bosse.



Cédez le passage aux baleines

Il est interdit, dans le parc, de se comporter d'une manière qui puisse tuer, blesser ou déranger un mammifère marin. Le fait de déranger un mammifère marin s'entend notamment des actions suivantes :

- le nourrir ou le toucher;
- séparer un groupe de mammifères marins ou passer entre un mammifère marin adulte et son veau;
- placer le bateau de façon à encercler une baleine ou un groupe de baleines entre un bateau et la côte, ou entre plusieurs bateaux.

⁶ En cas de disparité, le texte du [Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent](#) prévaut sur les informations contenues dans le présent document.



Une protection supplémentaire pour le béluga

Si un béluga surgit à proximité d'une embarcation, le pilote d'un bateau doit s'éloigner à plus de 400 m, tout en conservant le cap et une vitesse stable.

Le pilote d'un bateau, à l'exception d'une embarcation à propulsion humaine, qui se trouve à moins d'un demi-mille marin (926 m) d'un béluga ne peut demeurer stationnaire. Il doit naviguer à une vitesse constante d'au moins 5 nœuds et d'au plus 10 nœuds.

Activités interdites

Afin de rehausser la protection des écosystèmes ou de maintenir la qualité de l'expérience des visiteurs et des riverains, certaines activités sont interdites. Le tableau ci-dessous les résume.

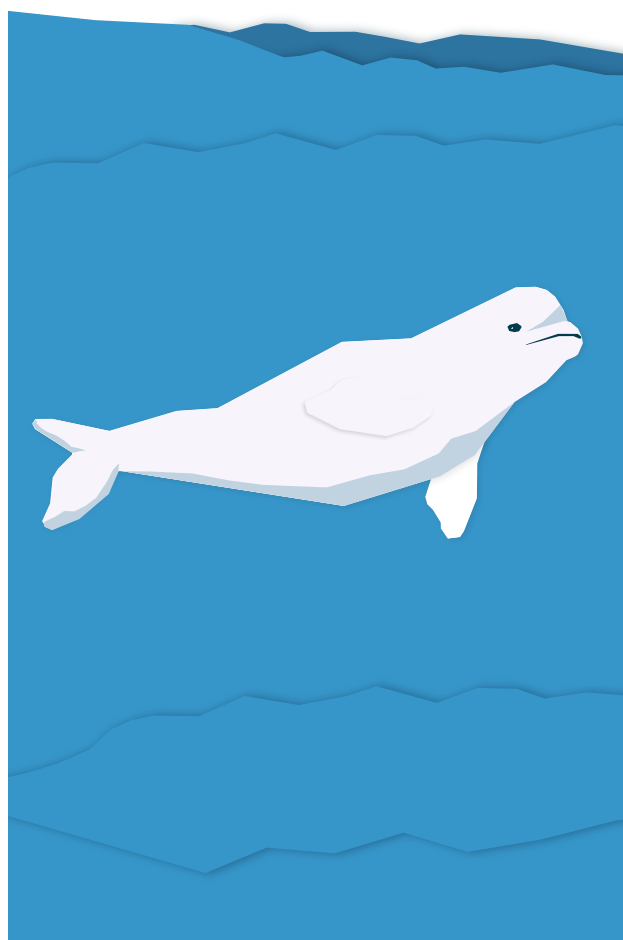


Tableau 2. Activités interdites par le RAM

Activités interdites par le RAM	Justification
Motomarine	Risque élevé de collisions avec les mammifères marins en raison de déplacements rapides et irréguliers. Maintien de la qualité de l'expérience des visiteurs du parc et des riverains.
Aéroglysieur	Impacts sur la faune marine (oiseaux, phoques et baleines), particulièrement en raison du bruit et de la présence physique de l'engin au-dessus des animaux. Maintien de la qualité de l'expérience des visiteurs du parc et des riverains.
Sport nautique de traction motorisé	Risque élevé de collisions avec les mammifères marins, car le pilote de l'embarcation est concentré sur la personne qu'il tracte.
Drone et survol d'aéronef à moins de 2000 pi (609,6 m)	Impacts sur la faune marine (oiseaux, phoques et baleines), particulièrement en raison du bruit et de la présence physique de l'engin au-dessus des animaux. Maintien de la qualité de l'expérience des visiteurs et des riverains du parc.
Service commercial lié à la chasse aux oiseaux migrateurs	Réduction des impacts du prélèvement sur la faune aviaire.

Activités encadrées par un permis

Certaines activités réalisées dans le parc marin requièrent un permis délivré par Parcs Canada. Le permis assure que l'activité sera réalisée en cohérence avec le mandat du parc. Le tableau ci-dessous résume les activités encadrées par un permis.

Tableau 3. Activités encadrées par un permis

Activités encadrées par un permis
Excursion commerciale (croisière, sortie guidée en kayak de mer, école de voile, etc.)
Recherche scientifique
Service de traversier et de navette
Croisière internationale
Activité spéciale (tournage, événement sportif, survol d'aéronef, etc.)

Les pilotes et les guides qui exercent une activité visée par un permis d'excursion en mer doivent détenir une attestation du parc marin. Pour l'obtenir, ils doivent suivre une formation et réussir un examen annuel. La formation est offerte gratuitement par Parcs Canada, qui s'adapte aux besoins des entreprises détentrices de permis. La formation aborde les aspects réglementaires, mais une grande partie est aussi accordée à la présentation du parc marin et de la richesse de ses écosystèmes. C'est une occasion

pour les pilotes et guides d'entrer en contact avec les experts du parc marin, autant les scientifiques que les gardes de parc. Cette formation garantit que les capitaines et guides en activité dans le parc connaissent les règlements en vigueur. Elle permet aussi d'enrichir l'expérience de visite.

Chaque début d'été, les employés de Parcs Canada se déplacent autour du parc marin afin d'offrir des formations aux pilotes et guides. En 2023, en plus des formations en ligne, des formations en personne ont été offertes à partir de Tadoussac, L'Anse-Saint-Jean, Saguenay et Rivière-du-Loup. Au total, 162 personnes ont suivi la formation et ont réussi leur examen annuel pour exercer leurs activités dans le parc marin.

Des comportements spécifiques sont précisés par le RAM lorsqu'il est question d'observer les mammifères marins. Par exemple, un nombre maximal de bateaux est permis autour d'une baleine ou d'un groupe de baleines, et le temps d'observation est limité. Le nombre de permis d'excursions commerciales visant l'observation des baleines est limité à 53. Pour les autres catégories, il n'y a pas de limites au nombre de permis accordés. Toutefois, chaque demande est analysée, et les permis sont assortis de conditions qui tiennent compte de la protection des écosystèmes.



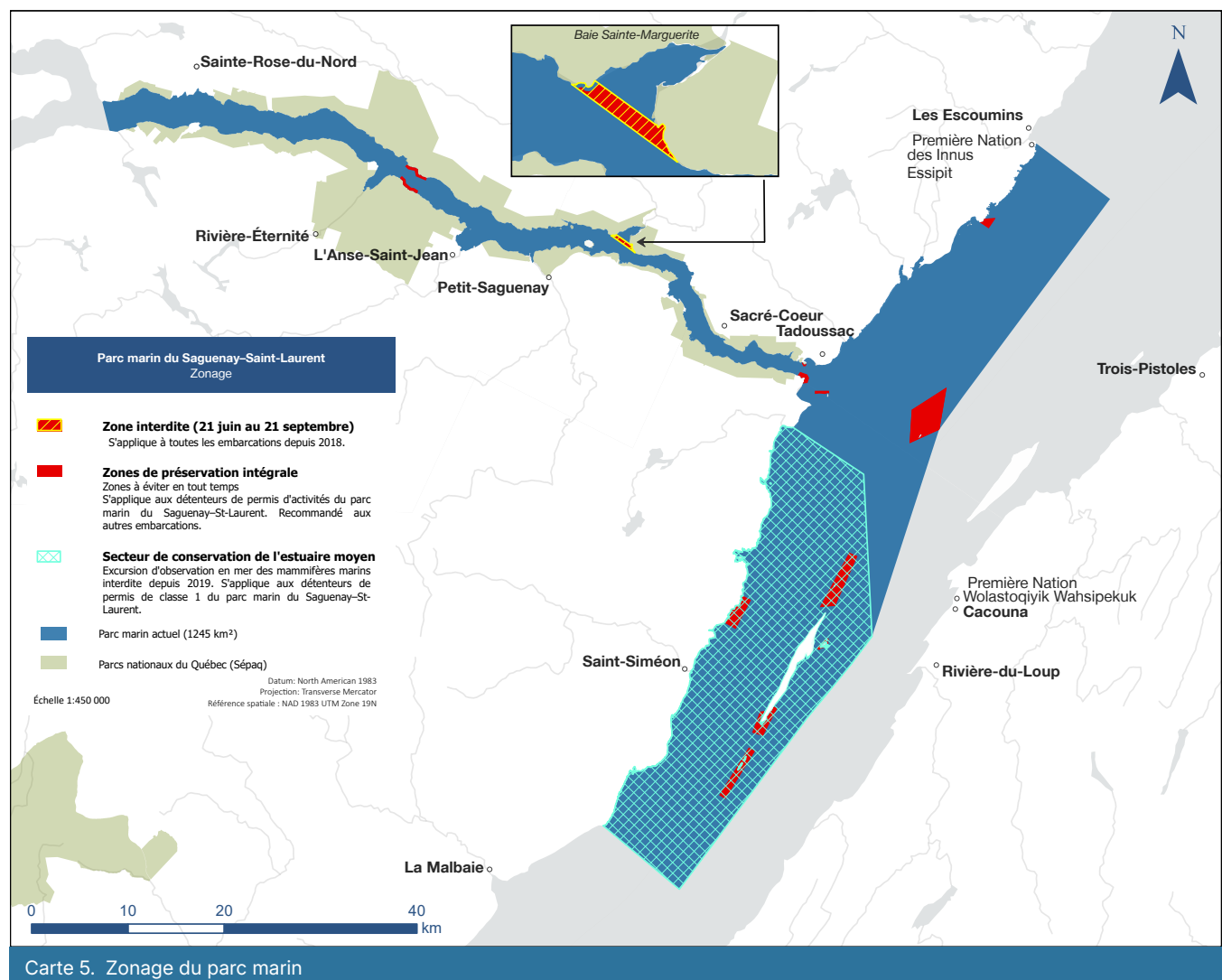
© T. Cadilhac

Zonage

Le zonage est un outil utilisé dans les aires protégées afin de classifier les types d'activités permises dans diverses zones de l'aire protégée selon la sensibilité des écosystèmes. Dans une première proposition de zonage pour le parc marin actuel, des zones sensibles ont été identifiées grâce aux connaissances acquises à travers différents projets de recherche. Ainsi, il est recommandé d'éviter de naviguer dans certains secteurs pour différentes raisons (par exemple des lieux de nidification ou d'échouerie, des zones de forte concentration de bélugas ou un conflit d'usages avec des sites d'observation terrestre).

Pour l'instant, ce zonage est volontaire pour les plaisanciers et il est obligatoire pour les titulaires de permis par l'entremise de leurs conditions de permis. L'établissement d'un plan de zonage sera une priorité lors de l'élaboration du nouveau plan directeur du parc marin agrandi. Cet exercice est prévu à la suite de l'établissement des limites du parc agrandi avec la participation du public afin de prendre en considération les caractéristiques écologiques et socio-économiques du territoire couvert par le parc agrandi.

Le RAM permet également d'instaurer des secteurs d'exclusion temporaire à la navigation. La baie Sainte-Marguerite, dans le fjord du Saguenay, en est un exemple. Durant la période estivale, une interdiction de navigation s'applique à toute embarcation dans cette baie très fréquentée par les bélugas, particulièrement les femelles et leurs jeunes. L'objectif est d'offrir un lieu de tranquillité pour que cette espèce puisse réaliser ses activités vitales, comme le repos, l'alimentation et le soin des jeunes. L'implantation de telles mesures se fait en concertation avec les usagers concernés.



Secteur de conservation de l'estuaire moyen

L'été, près du quart de la population de bélugas du Saint-Laurent se trouve dans l'estuaire moyen au large des côtes de Charlevoix. Les femelles bélugas et leurs petits utilisent intensivement cette partie de l'estuaire du Saint-Laurent, qui présente des eaux moins profondes, plus chaudes et avec une grande abondance de proies. Depuis 2019, 44 % de la superficie du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est exempte d'excursions commerciales d'observation des baleines avec la mise en place d'un secteur de conservation dans l'estuaire moyen. Cette mesure a été instaurée grâce à l'implication et à l'adhésion de l'industrie des excursions commerciales aux baleines et des communautés côtières. Elle est officialisée à même les conditions de permis de ces entreprises.

Sensibilisation et surveillance du RAM

L'application du RAM est assurée par une équipe de gardes de parc. En sillonnant les eaux et les rives, ils informent les usagers des comportements à adopter dans le parc. Dans un contexte marin où les frontières du parc marin ne sont pas toujours connues de tous, une approche de sensibilisation est favorisée. Les gardes de parc ont néanmoins le pouvoir d'émettre des constats d'infraction si cela s'avère nécessaire.

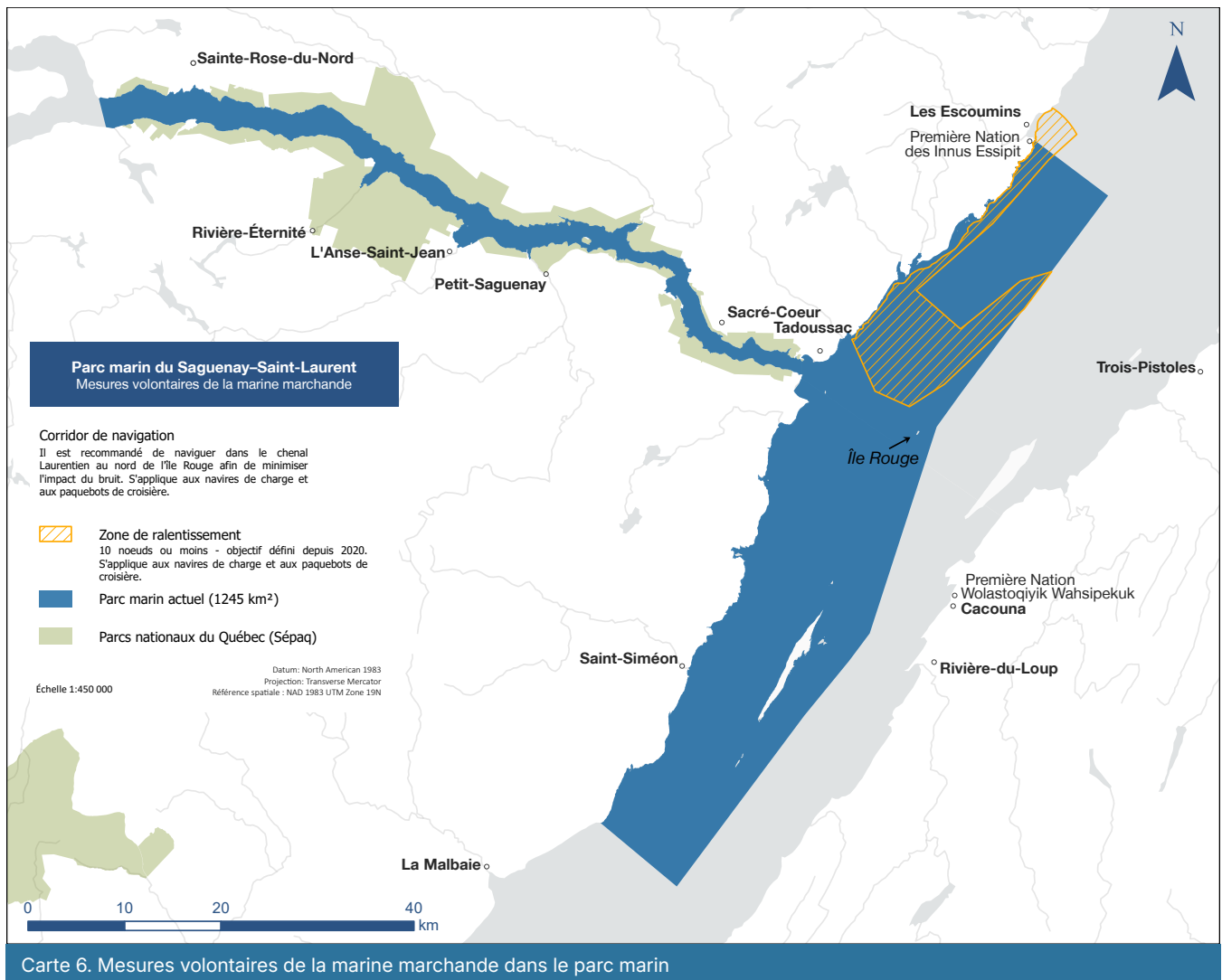
Des équipes de sensibilisation viennent appuyer les gardes de parc en réalisant des patrouilles nautiques et des visites dans les marinas. Ils vont à la rencontre des plaisanciers et des kayakistes afin de les informer de la réglementation en place et de répondre à leurs questions.

5.2.3 Mesures volontaires

Les mesures volontaires sont un outil flexible qui permet de réaliser des gains rapides en conservation en misant sur la concertation entre les parties directement concernées. Elles sont utilisées dans



© A. Cossette



Carte 6. Mesures volontaires de la marine marchande dans le parc marin

le parc marin actuel, et elles pourraient l'être dans un parc agrandi.

L'une des mesures volontaires instaurées avec succès au parc marin a été développée par le Groupe de travail sur le transport maritime et la protection des mammifères marins (G2T3M). Coprésidé par Parcs Canada et le MPO, ce groupe est composé d'organisations des secteurs universitaire, gouvernemental, de la conservation et de la protection du milieu marin, ainsi que de la navigation commerciale. Depuis 2013, l'industrie du transport maritime s'est engagée, sur une base volontaire, à réduire la vitesse de navigation à 10 nœuds entre le 1^{er} mai et le 31 octobre dans les aires d'alimentation des grands rorquals, au large de La Haute-Côte-Nord. Le G2T3M s'est appuyé sur la science et a tenu compte des

contraintes des activités et de la sécurité maritime pour développer ces mesures. Avec l'adhésion remarquable des armateurs et des pilotes, la vitesse moyenne des transits est passée de 14,2 nœuds lorsque la mesure est inactive à 10,8 nœuds lorsqu'elle est active, réduisant ainsi significativement les risques de collisions avec les baleines.



© A. Cossette

5.2.4 Autres lois et règlements

D'autres lois et règlements s'appliquent dans le parc marin. Ils demeurent la responsabilité des ministères qui les appliquent. Les pêches récréative et commerciale, la cueillette de mollusques et la marine marchande sont des exemples d'activités permises dans le parc marin et soumises à la même réglementation qu'ailleurs dans le fleuve Saint-Laurent. L'atteinte des objectifs du parc marin

passé par une collaboration efficace avec les ministères qui ont un rôle à jouer dans la gestion de ces activités et la conservation des milieux marins. De plus, depuis 2017, il est interdit de détruire un élément de l'habitat essentiel du béluga en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Le tableau ci-dessous brosse un portrait sommaire de ces activités et des ministères responsables.

Tableau 4. Ministères responsables de certaines activités se déroulant dans le parc marin

Activité	Ministère(s) responsable(s)
Chasse récréative	ECCC
	MELCCFP
Pêche récréative	MPO
	MELCCFP
Cueillette de mollusques	ECCC
	MPO
	Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
	Santé Canada
Pêche commerciale	MPO
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
	MELCCFP
Marine marchande	Transports Canada
Dragage	MELCCFP
	MPO



© T. Cadilhac

6

Engagements

En rétrospective, après 25 ans d'existence, cinq clés de succès ont contribué à forger l'identité actuelle du parc marin :

1. mieux connaître pour mieux protéger ;
2. agir en concertation ;
3. favoriser les partenariats ;
4. être présent auprès des communautés riveraines ;
5. impliquer plus de représentants du milieu dans la gouvernance.

Les gestionnaires du parc s'appuieraient sur cette expérience pour gérer le territoire agrandi. Afin d'avoir une idée des orientations d'un parc marin agrandi, chaque clé de succès est accompagnée d'un engagement des gestionnaires pour le parc marin agrandi.

6.1 Mieux connaître pour mieux protéger

Pour les chercheurs, le parc marin est un véritable laboratoire à ciel ouvert. Les recherches scientifiques qui y sont menées par de nombreuses organisations permettent de mieux comprendre les écosystèmes et l'utilisation du territoire. Chaque année, entre 70 et 80 projets de recherche sont réalisés dans le parc par des universités, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des communautés autochtones et des groupes de recherche. L'équipe du parc marin peut collaborer avec les chercheurs de diverses façons, notamment par la prise de données ou le prêt d'équipements. Devant la diversité des écosystèmes, une variété de sujets peuvent faire l'objet d'études par des scientifiques.

Phoques *Paysages culturels*
Acoustique *Oiseaux marins* *Baleines*
Espèces aquatiques envahissantes *Habitats côtiers*
Écotourisme *Océanographie* *Navigation*
Archéologie subaquatique
Sédiments *Poissons*
Invertébrés *Contaminants*

Figure 1. Exemples de sujets de recherche effectuée dans le parc marin



Les équipes de conservation du parc marin réalisent aussi des activités scientifiques. Les objectifs du parc marin comprennent la gestion des activités maritimes dans une optique d'utilisation durable ainsi que la protection de la diversité des espèces, des habitats et des processus écologiques, y compris une meilleure compréhension des effets des changements climatiques sur ces derniers. Afin de mesurer les progrès réalisés et de suivre l'efficacité des mesures de conservation mises en place, un programme de surveillance de la viabilité écologique a été élaboré. En constante évolution, le programme est réalisé avec différents partenaires. Il comporte une série de suivis répartis en trois thèmes :

Tableau 5. Liste des indicateurs de suivi du programme de surveillance de la viabilité écologique du parc marin

	Indicateurs	Partenaires
Qualité de l'environnement	Algues toxiques	MPO
	Conditions physico-chimiques de l'eau	MPO
	Espèces aquatiques envahissantes	MPO
	Paysage acoustique	UQAR, UQO
	Contaminants	ECCC, MPO
	Microplastique	UQAR
Habitats et espèces	Marais maritimes et érosion	
	Béluga	MPO, GREMM, Sépaq, ROMM
	Proies pélagiques	
	Oiseaux côtiers et garrot d'Islande	Observatoire d'oiseaux de Tadoussac, Observatoire d'Oiseaux de Rimouski, Première Nation des Innus Essipit
	Phoques communs	Sépaq
	Rorquals	GREMM
Utilisation du milieu marin	Pêche blanche	MPO, Sépaq
	Activités d'observation en mer	ROMM
	Transport maritime et activités de la navigation	Garde côtière canadienne, G2T3M, ROMM, Sépaq

En plus d'alimenter les nombreuses activités éducatives et de découverte, les connaissances acquises grâce aux différents suivis et à la recherche scientifique constituent la principale assise du développement des mesures de conservation dans le parc marin.



© T. Cadilhac

Notre engagement

Les gestionnaires du parc s'engageraient à favoriser la recherche, notamment par l'entremise de partenariats avec les organisations déjà actives sur le territoire. Le programme de surveillance de la viabilité écologique du parc marin serait adapté afin de mieux suivre l'évolution des écosystèmes du parc marin agrandi, et ce, dans le but de mieux les protéger.

Observation des bélugas et des activités de navigation à partir de la rive

Depuis plus de 20 ans, des scientifiques observent les bélugas à partir des rives du parc marin afin de mieux comprendre l'utilisation de secteurs clés par les bélugas et les bateaux. Ils notent les informations à propos des baleines (espèce, nombre, distance, présence de jeunes et comportements) et des embarcations présentes (type et activité), et les géolocalisent. Trois postes d'observation sont situés sur la rive nord du parc marin: embouchure du fjord du Saguenay (1998), la baie Sainte-Marguerite (2003) et le Centre de découverte du milieu marin (2020). Depuis 2014, grâce à une collaboration avec le ROMM, deux sites d'observation sont présents sur la rive sud, à Cacouna et à Rivière-du-Loup. Les connaissances acquises grâce à ces suivis scientifiques ont permis de mettre en place des mesures de conservation, comme une réduction de vitesse à l'embouchure du Saguenay et l'instauration d'un lieu de quiétude à la baie Sainte-Marguerite.



© M. Dupuis

6.2 Agir en concertation

La concertation est à la base des succès du parc marin, car c'est grâce à une étroite collaboration avec les acteurs du milieu, notamment les usagers, qu'il a été possible de rehausser la protection des écosystèmes du parc marin. En établissant un dialogue, les gestionnaires comprennent mieux l'utilisation du territoire et les préoccupations des usagers. Un parc marin se distingue d'un parc national terrestre du fait qu'il n'y a pas de postes d'accueil permettant d'informer les utilisateurs des règles en vigueur sur le territoire. Développer les mesures de conservation en concertation avec les acteurs du milieu permet de mettre en place des solutions durables, efficaces et consensuelles. Les principaux gains en conservation au parc marin ont été réalisés en utilisant cette approche.

La protection du milieu marin nécessite également l'implication des ministères dont les compétences et les responsabilités continuent de s'appliquer au-delà des cadres législatifs et réglementaires du parc marin. L'atteinte des objectifs du parc marin passe par une collaboration efficace avec les ministères qui ont un rôle à jouer dans la conservation des milieux marins.

La gestion des pêches commerciale, récréative et autochtone des espèces marines dans le parc marin est un exemple de collaboration étroite entre Parcs Canada et le MPO. Ce dernier peut considérer l'utilisation de mesures de conservation complémentaires afin d'encadrer ces activités si des enjeux particuliers sont identifiés dans le parc marin. Les décisions relatives aux activités de pêche seront prises en tenant compte du but et des objectifs de l'aire marine protégée et d'autres éléments pertinents.

Notre engagement

Les gestionnaires du parc marin miseraient sur la concertation et la recherche de consensus pour développer et mettre en œuvre de nouvelles mesures de conservation, lorsque requis. Le plan de zonage, l'adoption de nouvelles mesures volontaires et la protection de milieux sensibles sont des exemples de mesures qui pourraient être développées avec les acteurs du milieu. La collaboration avec les ministères et organismes exerçant des responsabilités sur le territoire serait renforcée.

UN EXEMPLE DE CONCERTATION

Créer ensemble un havre de paix pour les bélugas

Situé dans le fjord du Saguenay, un « comité béluga » rassemblant des usagers et des organisations du milieu a été mis sur pied par le parc marin en 2006. Grâce aux travaux de ce comité, des mesures volontaires ont été mises en place dès 2008 dans la baie. Dix ans plus tard, ces mesures ont été revues et améliorées avec les usagers et la science afin d'être reconnues comme une zone légalement interdite à la navigation du 21 juin au 21 septembre. Le succès de conservation de la baie Sainte-Marguerite repose avant tout sur les intervenants qui ont collaboré à sa protection en partageant leur expertise et leur adhésion à la mesure. Depuis 2018, la déviation des passages des bateaux a eu un effet remarquable sur la distribution des bélugas et l'étendue de leur habitat. Le taux maximum de présence des bateaux dans la baie est passé de 40 % (avant 2018) à moins de 5 % depuis 2022.

6.3 Favoriser les partenariats

Le partenariat revêt une grande importance pour le parc marin, car son développement est étroitement lié au succès des collaborations avec des organisations de divers horizons. Dès les débuts du parc marin, les gouvernements ont choisi de s'associer aux organisations du milieu. La grande diversité et le nombre élevé de partenaires du parc marin rallient des expertises au profit de la conservation, de l'éducation et de la découverte. Que ce soit pour des projets scientifiques, éducatifs ou touristiques, les nombreux partenariats développés au fil des ans ont contribué à l'évolution du parc marin et en constituent une des principales pierres d'assise.

Notre engagement

Les gestionnaires continueraient de privilégier le partenariat dans le parc marin agrandi. Les activités scientifiques, l'éducation et l'offre touristique seraient étendues au territoire agrandi entre autres par l'entremise de partenariats avec des organisations déjà ancrées dans le milieu. En misant sur la notoriété de la Sépaq et de Parcs Canada, l'agrandissement du parc marin serait une occasion de valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve et d'appuyer le maintien et le développement d'une offre touristique durable axée sur le Saint-Laurent.

UN EXEMPLE DE PARTENARIAT

Un réseau de partenaires pour découvrir le parc marin

La découverte du parc marin sur l'eau ou sur ses rives repose sur une multitude de partenaires. Des excursions en mer sont offertes par des compagnies qui offrent une gamme d'activités variées allant d'une sortie guidée en kayak de mer à l'observation des baleines à bord d'un bateau pneumatique. La découverte sur les rives est également portée par un réseau de partenaires associés au parc marin qui permettent aux visiteurs d'entrer en contact avec le milieu marin par le biais d'activités éducatives et récréatives. Au total, 22 lieux sont répartis dans les régions limitrophes du parc marin actuel. Les expériences sont diversifiées : musées, sites d'observation de baleines à partir de la rive, randonnées pédestres, sites historiques, aires de pique-nique et contemplation de paysages uniques. Pour en savoir plus : parcmarin.qc.ca/visiter-visit/.

6.4 Être présent auprès des communautés riveraines

Les équipes du parc marin sont bien présentes dans les communautés riveraines du parc marin actuel. Environ une trentaine d'employés travaillent à l'année pour le parc marin et sont établis sur La Haute-Côte-Nord, dans Charlevoix et au Saguenay. L'été, près d'une quinzaine d'employés saisonniers se joignent à l'équipe pour la saison touristique. L'implantation des équipes du parc marin a eu des retombées socio-économiques positives pour ces communautés.

La présence des équipes au cœur des villages limitrophes du parc marin permet d'aller à la rencontre des communautés, des usagers et des visiteurs.



Sur l'eau ou sur les rives du parc marin, des employés se déplacent pour sensibiliser la population et pour réaliser des activités éducatives, comme des nettoyages de rives ou la tenue de kiosques d'éducation lors d'événements locaux. Des employés du parc marin informent les usagers des règlements en vigueur et veillent à les faire respecter. Cette présence autant en mer que sur les rives est incontournable dans une aire marine protégée. Elle favorise l'adhésion des résidents et des visiteurs au mandat de protection du parc marin.

Notre engagement

La présence d'une aire marine protégée en bordure des communautés riveraines serait un atout pour préserver la qualité de l'environnement marin et des paysages. Les équipes du parc marin seraient présentes auprès des communautés riveraines sur les deux rives de l'estuaire du Saint-Laurent. Les activités du parc marin s'ajusteraient au territoire et à ses acteurs, ainsi qu'aux enjeux et occasions qui se présenteraient.

UN EXEMPLE DE PRÉSENCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS

Joindre les communautés riveraines

Chaque été, les équipes de Parcs Canada et de la Sépaq sillonnent le parc marin et ses rives afin d'aller à la rencontre des communautés, des usagers et des visiteurs, et d'échanger avec eux. L'un des objectifs est de les sensibiliser à la présence de l'aire protégée et aux comportements à adopter dans le parc marin. En 2023, 1218 personnes ont été rencontrées sur l'eau et ont été sensibilisées au règlement en vigueur dans le parc marin. Des nettoyages de rives sont également organisés avec les écoles et les communautés environnantes. En 2023, six écoles primaires des secteurs de Charlevoix, de La Haute-Côte-Nord et du Saguenay ont participé à des nettoyages des berges. Près d'une demi-tonne de déchets a été ramassée lors des activités de nettoyage.

Au-delà des rencontres personnalisées, les outils numériques du parc marin permettent de rentrer en contact avec la population. Chaque année, environ 100 000 personnes visitent le site Web du parc marin. Le compte Facebook du parc marin compte près de 13 000 abonnés. Dans le cadre d'un partenariat éducatif établi depuis 2020 avec École en réseau, près de 50 000 élèves du primaire ont assisté à des ateliers virtuels qui visent à faire connaître la richesse et le caractère exceptionnels des écosystèmes du parc marin.

6.5 Impliquer plus de représentants du milieu dans la gouvernance

Le parc marin est au cœur de milieux de vie habités et utilisés par des milliers de personnes, y compris par les Premières Nations et plusieurs organisations municipales et touristiques. La participation de ces acteurs dans la gestion de l'aire marine protégée est un élément essentiel à son succès. C'est pour cette raison qu'une entité de gouvernance participative a été instaurée dès 1996 : le comité de coordination du parc marin. Le rôle de ce comité est d'ailleurs inscrit dans les lois fondatrices du parc marin.

Le comité de coordination a le mandat de suivre la mise en œuvre du plan directeur. Il peut émettre des recommandations auprès des entités gouvernementales qui gèrent le parc marin. Grâce à des rencontres qui ont lieu trois à quatre fois par année, les membres sont informés de l'avancement des diverses actions en cours au parc marin. Ils peuvent aussi contribuer à différentes actions et réflexions. Les rencontres du comité de coordination constituent aussi une occasion pour les représentants de présenter les réalisations de leurs organisations respectives.

Tableau 6. Composition actuelle du comité de coordination du parc marin

Organisations	Nombre de représentant(s)
MRC du Fjord-du-Saguenay	1
MRC de Charlevoix-Est	1
MRC de La Haute-Côte-Nord	1
MRC des Basques, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska*	1
Première Nation des Innus Essipit	1
Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	1
Communauté scientifique	1
Milieu de l'interprétation et de l'éducation	1
Gouvernement du Canada	1
Gouvernement du Québec	1

* Dans sa forme actuelle, le parc marin intègre la partie marine des MRC du Fjord-du-Saguenay, de Charlevoix-Est et de La Haute-Côte-Nord. Les trois MRC du Bas-Saint-Laurent sont limitrophes du parc marin, d'où la désignation d'un seul représentant pour ces trois MRC.

Le comité de coordination peut également créer des comités-conseils sur des sujets précis. Depuis l'automne 2023, il s'est d'ailleurs adjoint d'un comité-conseil sur le projet d'agrandissement. Les membres de ce comité-conseil connaissent bien le territoire proposé. Leurs recommandations contribuent au bon déroulement du projet.

Notre engagement

La composition du comité de coordination serait ajustée afin de représenter adéquatement la nouvelle réalité du parc marin agrandi. Les MRC qui s'ajouteraient au territoire du parc marin pourraient obtenir un siège au sein du comité de coordination. Des représentants d'organisations non gouvernementales seraient également ajoutés au comité. Des comités-conseils pourraient également être formés sur des thématiques précises comme la structuration de l'expérience de visite et la bonification du programme de recherche scientifique.

UN EXEMPLE D'IMPLICATION DES REPRÉSENTANTS DU MILIEU DANS LA GOUVERNANCE

Le rôle des comités-conseils lors de la création du parc marin

Près d'une centaine de personnes venant des milieux municipal, environnemental et gouvernemental, d'organisations sans but lucratif et de la Première Nation des Innus Essipit ont contribué à la création du parc marin. À l'aube de la grande aventure, tout était à bâtir. Des comités-conseils ont été formés pour établir les façons de faire, notamment en ce qui concerne l'accueil, la signalisation et le marketing, le déploiement des aménagements et des infrastructures, les thématiques et l'interprétation du parc marin, ainsi que la gestion des écosystèmes et la recherche. Plusieurs réalisations ont découlé de ces comités, comme la structuration du Réseau Découverte et la publication d'un plan de conservation des écosystèmes. La contribution d'acteurs du milieu à ces comités-conseils a été une clé de succès à la mise en place du parc marin.

7

Donner votre avis

Les consultations publiques sur le projet d'agrandissement du parc marin s'adressent à toute personne qui désire y participer, peu importe sa motivation ou son emplacement géographique au Québec ou au Canada. Il existe plusieurs moyens d'exprimer un avis sur le projet.

1. Sondage en ligne

Le public est invité à se faire entendre sur le projet d'agrandissement du parc marin [en remplissant le sondage en ligne](#). Les réponses au sondage seront traitées de façon anonyme.

2. Ajout d'un mémoire

Pour les organisations ou les personnes qui souhaiteraient soumettre un mémoire, il est possible de le déposer en ligne. Les mémoires seront rendus publics sur le site Web du parc marin lorsque les consultations publiques seront terminées. Les mémoires doivent être exempts de propos injurieux ou diffamatoires. Ils doivent respecter les droits d'auteur, le droit à la vie privée et le droit à l'image.

Qu'est-ce qu'un mémoire?

Un mémoire est une façon de transmettre un avis sur le projet de la manière qui convient le mieux à chaque personne. Il peut être court ou long, imagé ou sous la forme d'un texte seulement. Il n'est pas réservé aux experts ou aux universitaires.

3. Événements de participation publique dans les communautés

Cinq événements participatifs se tiendront dans des municipalités situées autour du territoire visé par l'agrandissement. Chaque événement débutera en fin de journée par des kiosques animés par l'équipe du parc marin qui permettront aux participants d'échanger sur le projet, selon leur rythme et leurs champs d'intérêt. Par la suite, il y aura une séance d'information et de questions en soirée.

Pour de plus amples détails sur les événements consultatifs, consultez le lien suivant :

parcmarin.qc.ca/consultations/

L'ensemble des avis reçus dans le cadre des consultations publiques sera analysé et permettra d'identifier les possibilités et les enjeux liés au projet d'agrandissement. Ils soutiendront la recommandation qui servira à la prise de décision des deux gouvernements sur la finalité du projet.



8

Prochaines étapes

Les informations recueillies dans le cadre des consultations publiques permettront aux deux gouvernements de prendre une décision conjointe et éclairée à propos du projet d'agrandissement en 2025.

Le parc marin serait officiellement agrandi uniquement après l'entrée en vigueur d'un décret adopté par le conseil des ministres du Québec et d'un décret adopté par le gouverneur en conseil pour le gouvernement du Canada. Ces décrets seraient préparés sur recommandation des ministres responsables.

La préparation d'un nouveau plan directeur présenterait l'une des premières actions initiées dès que possible pour mettre en œuvre l'agrandissement du parc marin. Le plan directeur

présentera la vision à long terme pour le parc marin ainsi que les orientations de gestion privilégiées. En fonction des enjeux identifiés, des stratégies et des objectifs seraient établis dans tous les domaines d'intervention du parc marin. Il s'agit d'un plan stratégique qui guiderait les décisions de gestion et les activités du parc marin pour les sept prochaines années. Le public serait invité à participer à l'élaboration de ce plan en exprimant ses idées et sa vision pour l'avenir du parc marin. Les commentaires des participants recueillis dans les actuelles consultations publiques qui ne porteraient pas sur les nouvelles limites proposées, mais plutôt sur la gestion du parc marin agrandi, seront consignés et considérés dans le cadre de la préparation du nouveau plan directeur.



© T. Cadilhac — Bécasseau minuscule

Annexe I Parties prenantes rencontrées en consultations ciblées

Catégorie de partie prenante	Nombre de parties prenantes rencontrées
MRC	11
Municipalités	68
Premières Nations	4
Organisations environnementales	17
Organisations récréotouristiques	14
Entreprises de pêche commerciale d'espèces de juridiction fédérale	26
Entreprises de pêche commerciale d'espèces de juridiction provinciale	12
Organisations économiques et usagers commerciaux	13
Organisations reliées aux ports et au transport maritime	11
Organisations membres du Réseau Découverte du parc marin	14
Organisations reliées à la plaisance	7
Organisations détentrices de permis du parc marin	4
Organisations susceptibles de devenir détentrices de permis du parc marin	8
Organisations du domaine de la recherche	7
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	9
Ministères et organismes du gouvernement du Canada	3

Annexe II Territoire préliminaire à l'étude

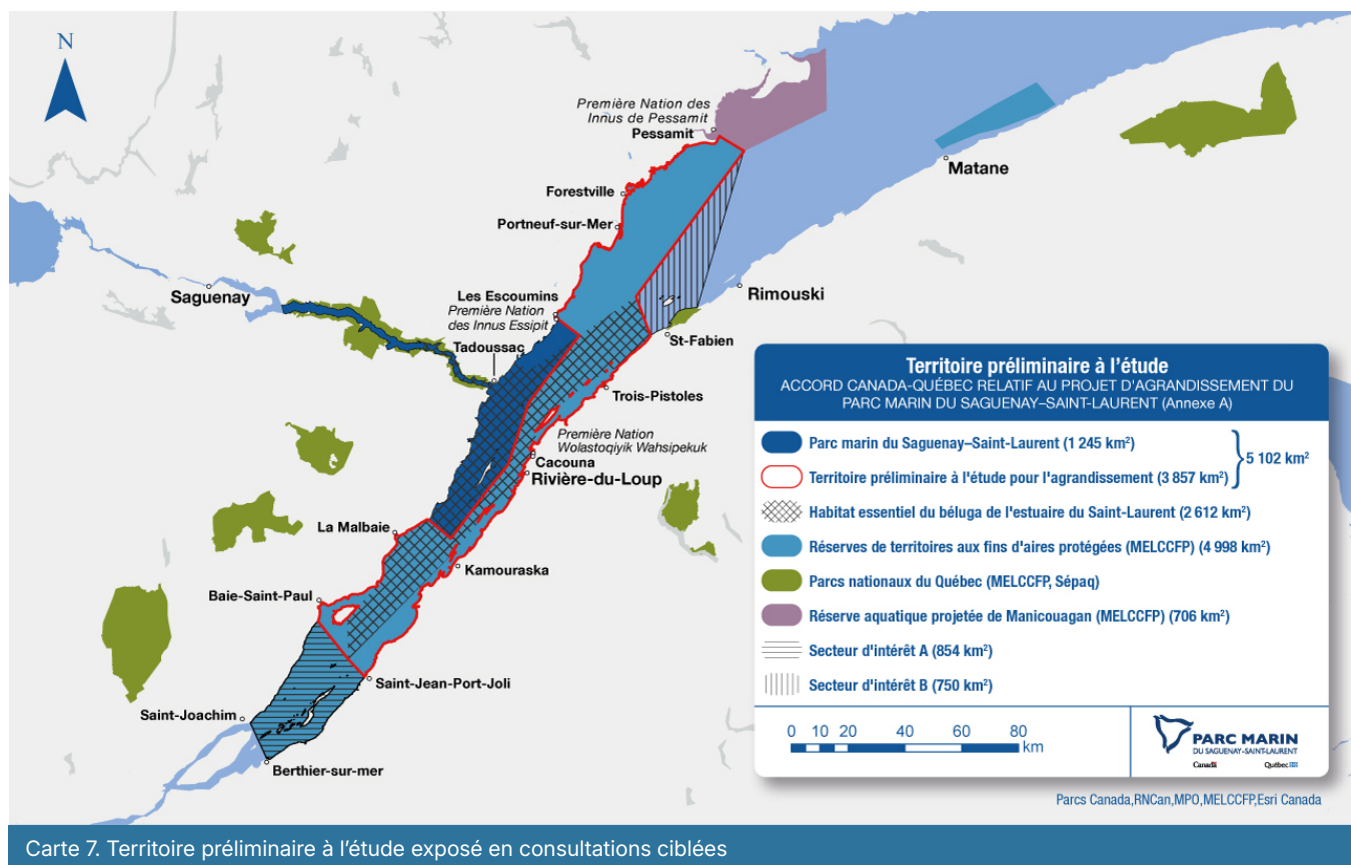
Depuis l'automne 2023, le projet d'agrandissement du parc marin a fait l'objet de consultations ciblées auprès de près de 230 organisations (Premières Nations, MRC, pêcheurs commerciaux, acteurs touristiques, économiques et environnementaux, etc.). Lors de ces rencontres, les organisations ont pu s'exprimer sur le territoire préliminaire à l'étude et illustré ci-dessous.

Ce territoire préliminaire à l'étude repose principalement sur les travaux menés conjointement par le MPO et le MELCCFP en vue d'établir une aire marine protégée dans l'estuaire et sur les RTFAP, auxquelles un statut de protection administratif et temporaire a été octroyé par le gouvernement du Québec en 2020. Ces territoires marins ont été

ciblés dans l'estuaire en tant que priorités pour les efforts de conservation marine des gouvernements dans le but de protéger :

- des espèces de mammifères marins en situation précaire ainsi que leurs habitats;
- des espèces de poissons en situation précaire ainsi que leurs habitats;
- des espèces fourragères, qui sont des proies des mammifères marins, ainsi que leurs habitats⁷.

⁷ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2024). *Les aires marines protégées au Québec*. [Consulté en ligne le 2024-08-08]



Carte 7. Territoire préliminaire à l'étude exposé en consultations ciblées

Au terme des consultations ciblées, trois principaux constats se sont dégagés :

1. Inclure les battures aux Loups Marins et la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Aires d'abondance pour les pinnipèdes et l'avifaune, les battures aux Loups Marins ont été ciblées par des groupes environnementaux qui ont signifié l'intérêt de les inclure. Parallèlement, la MRC de Charlevoix a adopté une résolution demandant d'inclure le territoire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, couvrant ainsi l'ensemble de son littoral.

2. Retirer une partie du territoire de la RTFAP du secteur de La Haute-Côte-Nord⁸

Limiter la portée de l'agrandissement à la pointe à Boisvert permet d'exclure notamment une aire de plus grande intensité d'activités de pêche commerciale avec des engins mobiles touchant les fonds marins.

3. Relier le parc marin au parc national du Bic

La possibilité de connecter le territoire du parc marin au parc national du Bic offre une nouvelle possibilité de faire découvrir et d'exploiter le parc marin à travers le réseau des parcs nationaux du Québec. Ce territoire est également un lieu d'importance pour les phoques et les oiseaux marins.

Les préoccupations et les possibilités entendues par l'équipe du projet d'agrandissement lors de ces rencontres ont permis de développer la proposition de territoire retenue pour les consultations publiques. La proposition prend ainsi en compte à la fois les besoins de protection du milieu et les considérations socio-économiques des régions limitrophes.

⁸ Les parties des RTFAP non incluses dans le projet d'agrandissement conserveraient leur statut de protection provisoire de même que leur comptabilisation au registre des aires protégées. Ces territoires seront considérés pour des projets d'aire marine protégée.



© A. Mainguy — Kamouraska

Pour en savoir plus

[BEAUCHAMP, J., BOUCHARD, H., DE MARGERIE, P., OTIS, N. ET SAVARIA, J.-Y. \(2009\). *Programme de rétablissement du rorqual bleu \(*Balaenoptera musculus*\), population de l'Atlantique Nord-Ouest au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Québec. 64 p.*](#)

[CONSEIL DU SAINT-LAURENT \(2024\). *Plan de gestion intégrée régional*. Rimouski, Canada. \[Consulté en ligne le 2024-08-08\]](#)

[GOUVERNEMENT DU CANADA et GOUVERNEMENT DU QUÉBEC \(2012\). *Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026*. \[Consulté en ligne le 2024-08-08\]](#)

[DESROCHERS, V., E. FILLION, F. D'AMOURS-LECLERC et M. K. MALTAIS \(2023\). *Rapport final : portait écologique et socio-économique de la RTFAP du secteur de La Haute-Côte-Nord*. Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire, Baie-Comeau, Canada. 186 p.](#)

[DUDLEY, N. \(éditeur\) \(2008\). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. UICN, Gland, Suisse. 116 p.](#)

[GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et GOUVERNEMENT DU CANADA \(2018\). *Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec*. \[Consulté en ligne le 2028-08-08\]](#)

[MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC \(2024\). *Les aires marines protégées*. \[Consulté en ligne le 2024-08-06\]](#)

[MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS \(2024\). *Réserves de territoires aux fins d'aires protégées*. \[Consulté en ligne le 2024-08-08\]](#)

[PÊCHES ET OCÉANS CANADA \(2022\). *Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du béluga \(*Delphinapterus leucas*\), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, pour la période 2012 à 2019. Série de rapports sur les programmes de rétablissement*, Ottawa, Canada. 91 p.](#)

[PÊCHES ET OCÉANS CANADA \(2020\). *Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga et les autres mammifères marins en péril de l'estuaire du Saint-Laurent. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa. 34 p.*](#)

[PÊCHES ET OCÉANS CANADA \(2016\). «*Arrêté visant l'habitat essentiel du béluga \(*Delphinapterus leucas*\), population de l'estuaire du Saint-Laurent*». *Gazette du Canada*, 150 \(20\). \[Consulté en ligne le 2024-08-08\]](#)

[PÊCHES ET OCÉANS CANADA \(2012\). *Programme de rétablissement du béluga \(*Delphinapterus leucas*\), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada*. Série de programmes de rétablissement, Ottawa, Canada. 108 p.](#)

[PÊCHES ET OCÉANS CANADA \(2010\). *Rapport de la consultation publique sur le projet de zone de protection marine \(ZPM\), Estuaire du Saint-Laurent, 2010*. Direction régionale des océans, de l'habitat et des espèces en péril, Mont-Joli, Canada. 76 p.](#)

[PÊCHES ET OCÉANS CANADA \(2005\). *Stratégie fédérale sur les aires marines protégées*. Direction des communications, Ottawa, Canada. 18 p.](#)

[POTHIER, J., E. FAVRE et C. RÉGAZZI \(2023\). *Réserves de territoires aux fins d'aires protégées dans l'estuaire du Saint-Laurent — Rapport final — Zone d'intervention prioritaire du Sud-de-l'Estuaire*. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Rimouski, Canada. 146 p.](#)

Pour nous suivre :

parcmarin.qc.ca

 facebook.com/parcmarinSSL

 youtube.com/@parcmarinsaguenaysaint-lau9914



PARC MARIN
DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT